

FAIRE PLUS ET MIEUX, ENSEMBLE

RAPPORT ANNUEL

2018-2019

DE **L'ACPIR**



ACPIR

Rétablir le succès • Rebuilding Success

L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELLS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION

L'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation (ACPIR) est l'organisation nationale qui représente près de 1 500 professionnels du domaine de la faillite et de l'insolvabilité. Créée en 1979, L'ACPIR a pour vocation de promouvoir un système équitable, transparent et efficace d'administration de l'insolvabilité et de la réorganisation partout au Canada.

VISION

L'ACPIR est la principale association au Canada pour la formation et la défense des intérêts des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation et l'élaboration des normes de pratique professionnelle.

MISSION

L'ACPIR défend les intérêts de ses membres et du public en prenant les mesures suivantes :

- promouvoir l'excellence auprès de ses membres;
- offrir des possibilités de perfectionnement professionnel intéressantes;
- établir des règles de conduite professionnelle et des normes de pratique professionnelle et veiller à leur respect;
- imposer des normes de certification rigoureuses et offrir une formation novatrice aux candidats à la profession de professionnel de l'insolvabilité et de la réorganisation;
- promouvoir un système d'insolvabilité et de réorganisation équitable, transparent et efficace au Canada.

VALEURS FONDAMENTALES

- **Leadership visionnaire** – Promouvoir les progrès continus en encourageant la collaboration, l'imagination, l'ouverture d'esprit et la réflexion prospective.
- **Attitude positive** – Faire preuve d'optimisme et susciter un sentiment de fierté à l'égard de la désignation de PAIR.
- **Intégrité** – Adopter un comportement éthique et crédible en faisant preuve de transparence et en rendant des comptes aux membres et au public.
- **Respect** – Encourager ouvertement, valoriser et examiner en toute impartialité les points de vue différents.
- **Excellence du service** – Offrir des services de qualité dans un environnement positif caractérisé par la communication, l'innovation et la créativité.
- **Engagement en faveur de l'intérêt supérieur de l'ACPIR, des professionnels de l'insolvabilité et du public** – Être une association socialement responsable dirigée et administrée de manière efficace et dotée de ressources adéquates.
- **Ambiance agréable** – Veiller à ce que le travail et la prestation de services constituent une expérience agréable.

TABLE DES MATIÈRES

**RAPPORT
ANNUEL
2018-2019
DE L'ACPIR**

VISION, MISSION, VALEURS DE L'ASSOCIATION	1
MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE	3
CONSEIL D'ADMINISTRATION	7
STRUCTURE ORGANISATIONNELLE ACPIR	9
2018-2019 - COMITÉS	10
COMITÉ DE LA CONFÉRENCE ANNUELLE	13
COMITÉ DU PROGRAMME DE QUALIFICATION DES CIRP/PAIR	14
STRUCTURE DU PQC	15
COMITÉ DES PRATIQUES DES CONSOMMATEURS	16
COMITÉ DES PRATIQUES DES ENTREPRISES	17
COMITÉ CONSULTATIF DE RÉDACTION	18
COMITÉ DES FINANCES	19
COMITÉ DES FORUMS	20
COMITÉ DE NOMINATION AUX PRIX ET DISTINCTIONS	21
COMITÉ DE L'INSOLVENCY AND RESTRUCTURING EXCHANGE	22
COMITÉ D'INTERVENTION	23
COMITÉ DES MÉDIAS ET COMMUNICATIONS	24
COMITÉ DE CONDUITE PROFESSIONNELLE	25
ADHÉRENTS À L'ACPIR	26
RAPPORT DU TRÉSORIER	27
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	29

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Chantal Gingras
PAIR, SAI
Présidente

Au nom du conseil d'administration, j'ai l'honneur de présenter le Rapport annuel 2018-2019 de l'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation (ACPIR). À la lecture du rapport, vous conviendrez certainement que l'ACPIR a continué de faire des progrès remarquables dans la poursuite des objectifs stratégiques du conseil d'administration et la défense des intérêts du système canadien d'insolvabilité et de restructuration.

Mon message vous donne un bon aperçu du rendement et des réalisations de votre association ainsi que des défis auxquels elle s'est heurtée au cours de l'exercice écoulé. Pour obtenir plus de détails, je vous encourage à prendre connaissance des rapports des comités, des données sur les adhésions et du rapport financier audité qui figurent également dans le présent rapport annuel.

Finances et opérations

L'ACPIR est maintenant dans une excellente situation financière comme en témoignent l'excédent de 146 000 \$ et la valeur nette d'un peu plus de 2,77 millions de dollars indiqués dans les états financiers audités. L'Association a entièrement mis en œuvre ses pratiques exemplaires en matière de contrôles financiers et de procédures budgétaires, assurant ainsi sa stabilité financière et un degré de certitude élevé pour l'avenir. L'excédent enregistré en 2018-2019, qui représente une amélioration comparativement au budget, est en grande partie attribuable à des revenus supérieurs tirés du perfectionnement professionnel et à des coûts d'administration inférieurs par rapport aux prévisions.

Fait à signaler, l'ACPIR a assuré sa stabilité financière sans accroître les cotisations des membres, le prix

des activités de perfectionnement professionnel ni les droits d'inscription au Programme de qualification des CIRP/PAIR (PQC). Compte tenu de la situation financière enviable de l'Association, le conseil d'administration a approuvé le maintien du montant des cotisations des membres et du prix des activités de perfectionnement professionnel pour une quatrième et respectivement troisième année de suite. En outre, il s'est engagé à adopter une approche budgétaire équilibrée pour les activités de l'ACPIR. Grâce au montant élevé de la valeur nette, le conseil d'administration a pu approuver un investissement considérable pour la refonte du PQC au cours des deux prochains exercices.

En ce qui a trait aux revenus tirés des cotisations des membres, il est important de signaler que le nombre de membres réguliers de l'ACPIR a chuté à 951. La baisse enregistrée pour le quatrième exercice de suite semble refléter le marché de l'insolvabilité, en particulier la diminution soutenue du nombre de dossiers d'entreprises. La diminution des revenus tirés des cotisations des membres a été gérable du point de vue financier, mais il ne serait de toute évidence pas viable de subir à long terme un recul du nombre d'adhésions sans modifier les services offerts ou les cotisations perçues. Afin de réduire ce risque, le conseil d'administration et le personnel déploient des efforts stratégiques pour améliorer le maintien des adhésions, accroître le nombre de candidats accrédités et augmenter la productivité des employés grâce à des innovations technologiques.

Au cours de l'exercice écoulé, le personnel de l'ACPIR a continué de chercher des solutions pour mettre à niveau la technologie de la base de données et celle du système utilisé pour son site Web, qui commencent à dater. L'Association lancera à compter du début de l'été et pendant l'automne 2019 un nouveau système, qui a été choisi à la fin de l'exercice 2018-2019. Lorsque ce système sera entièrement opérationnel, il rehaussera grandement l'expérience des membres, des candidats, des employés et du public.

Une priorité en 2018-2019 consistait à mettre en œuvre une stratégie de communication afin d'améliorer la qualité et l'efficacité de l'information communiquée par l'ACPIR à ses membres ainsi que de bâtir et de renforcer la réputation et l'image de marque de l'Association en tant que chef de file dans le domaine de l'insolvabilité et de la restructuration au Canada. L'amélioration du

contenu du bulletin de l'ACPIR représentait un volet de cette stratégie. Grâce à l'appui des membres et des autres professionnels de l'insolvabilité qui ont pris le temps de rédiger des articles d'actualité fort pertinents, les modifications apportées au bulletin se sont traduites par une hausse considérable du lectorat au cours de l'exercice : en moyenne, 66 % des membres ont ouvert les bulletins de janvier, de février et de mars! Le lancement d'une campagne de relations avec les médias destinée à mieux faire connaître au public l'ACPIR et les syndicats autorisés en insolvabilité (SAI) constituait un autre volet clé de la stratégie de communication de l'Association. Les six communiqués transmis aux médias entre novembre et mars ont été repris par plus de 60 médias nationaux et régionaux partout dans le pays et ont donné lieu à plus de 170 mentions dans les médias imprimés, en ligne, à la télévision et à la radio. Encouragé par ce succès, le conseil d'administration a approuvé un budget pour mener une deuxième campagne médiatique au cours de l'automne et de l'hiver prochains.

Gouvernance

Pendant l'exercice écoulé, le Comité sur la gouvernance, le conseil d'administration et le personnel ont consacré beaucoup de temps pour établir et intégrer des pratiques exemplaires en matière de gouvernance. L'ACPIR a revu en profondeur son règlement administratif et l'a modifié afin d'en améliorer la clarté et de mieux l'harmoniser avec la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif et les pratiques exemplaires. De plus, le Comité sur la gouvernance a examiné et mis à jour les Règles de conduite professionnelle pour s'assurer qu'elles concordent avec les normes actuelles. Au cours de l'assemblée générale annuelle, les membres de l'ACPIR ont approuvé à l'unanimité les modifications apportées au Règlement administratif et aux Règles.

Dans le cadre du processus de planification annuelle, le conseil d'administration a validé les six grands objectifs de l'ACPIR, après quoi il a adopté des stratégies, des plans d'action et le budget à l'appui :

- **forte participation** des membres;
- **expérience d'apprentissage** pertinente, efficace et stimulante dans le cadre du programme de qualification des CIRP/PAIR (PQC), du

Cours pratique sur les consultations en matière d'insolvabilité (CPCI) et du Cours sur l'administration de l'insolvabilité (CAI);

- **relations avec le BSF** axées sur la collaboration et les aspects stratégiques;
- **maintien et croissance des adhésions** permettant le bon fonctionnement de l'ACPIR et la défense des intérêts des membres;
- activités exercées de manière **rentable et efficace** en tout temps;
- **appréciation par les membres** de leur statut de membre de l'ACPIR.

Des indicateurs de rendement clés (IRC) ont été établis sous forme de mesures quantitatives et qualitatives pour aider le conseil d'administration à surveiller et à évaluer objectivement le succès de l'ACPIR dans la poursuite de ces objectifs.

Éducation

Les résultats des candidats au PQC ont continué d'afficher une amélioration constante mais modeste. Le taux de réussite de 51 % à l'Examen national en insolvabilité axé sur les compétences (ENIC) est le plus élevé depuis quatre ans. Il a atteint 58 % pour les candidats ayant suivi le tutoriel de préparation à cet examen et 70 % pour les candidats détenant le titre de CPA. Plus de 78 % des candidats en droit de se réinscrire au PQC l'ont fait, soit un pourcentage supérieur à l'IRC cible de 75 %.

D'après l'ACPIR, il serait possible d'améliorer encore davantage les résultats des candidats en intégrant et en mettant en œuvre des changements novateurs pour le PQC. C'est pourquoi le Comité du PQC et le conseil d'administration ont décidé d'entreprendre une initiative ambitieuse de refonte de ce programme dans le but d'améliorer considérablement l'expérience d'apprentissage et les résultats des candidats, tout en assurant le maintien des normes d'accréditation rigoureuses de l'ACPIR.

Entre autres améliorations apportées au PQC en 2018-2019, l'ACPIR a mis à niveau la plateforme du système de gestion de l'apprentissage en passant à D2L, élaboré et offert une série de webinaires et lancé le premier ENIC sur ordinateur. Par ailleurs, le conseil d'administration a approuvé un

investissement de 700 000 \$ au cours des deux prochains exercices pour permettre à l'Association :

- d'examiner et d'améliorer le profil de compétences et de faire en sorte qu'il corresponde directement au contenu des cours;
- d'adopter pour le programme une structure modulaire favorisant davantage l'apprentissage;
- d'intégrer les pratiques exemplaires dans les ressources d'apprentissage en ligne.

Perfectionnement professionnel

Les forums de l'ACPIR, CAIRP Exchange et la conférence annuelle demeurent des activités clés pour les membres de l'Association. Au cours de l'exercice écoulé, plus de 62 % des membres ont participé à au moins une activité de l'Association et 84 % d'entre eux ont déclaré que les séances avaient répondu à leurs attentes, voire les avaient dépassées. En outre, plus de 1 000 professionnels de l'insolvabilité ont participé à au moins une activité de l'ACPIR en 2018-2019!

Tous les participants à la conférence annuelle, qui s'est tenue dans la très belle ville de Charlottetown, sur l'Île-du-Prince-Édouard, ont vécu une expérience hors du commun sur le plan du perfectionnement professionnel et du réseautage. Les convives ont particulièrement apprécié le succulent repas de fruits de mer – chaudière de palourdes et plat de homard – qui leur a été servi sur une plage privée de sable chaud et doux. Le feu de joie et la musique en direct ont contribué à rendre mémorable cette soirée de détente. Pour la conférence 2019, qui coïncidera avec le 40^e anniversaire de l'ACPIR, le conseil d'administration a opté pour le Fairmont Château Frontenac, hôtel historique situé à Québec. J'encourage tous les membres à participer à cette conférence qui s'annonce exceptionnelle compte tenu des célébrations prévues et du lieu unique en son genre.

L'ACPIR a joué un rôle de premier plan en permettant la poursuite ordonnée et efficace de l'Annual Review of Insolvency Law (ARIL), car elle a accepté d'assurer les services de gestion de cette conférence pour l'ARIL Society Inc. récemment constituée en personne morale. Six membres de l'Association siègent au conseil d'administration de l'ARIL, dont Michelle Grant, coprésidente de l'édition 2020 de la conférence, qui se tiendra le 7 février au JW Parq Marriott, à Vancouver.

Défense des intérêts

Au cours de l'exercice écoulé, l'ACPIR a répondu à plusieurs requêtes de diverses autorités sollicitant son avis et son appui. Les membres du Comité des pratiques des entreprises ont contribué à l'élaboration d'un mémoire de l'ACPIR dans le cadre des Consultations pour améliorer la sécurité de la retraite menées par Innovation, Sciences et Développement économique Canada. En outre, ce comité a formulé des observations en ce qui a trait à une ordonnance provisoire et à une ordonnance définitive en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions ou de la Loi sur les sociétés par actions de l'Ontario rédigées par le Comité des utilisateurs du rôle commercial. L'ACPIR a aussi servi d'intermédiaire entre la Banque CIBC, l'Agence du revenu du Canada et les membres pour donner des orientations concernant le traitement des chèques de remboursement et les feuillets T5 que la banque avait envoyés par erreur.

L'ACPIR est intervenue devant des tribunaux d'appel dans quatre affaires qui présentent un intérêt national pour ses membres, soit Callidus, Canada North Group Inc., Redwater Energy et Lapointe. Les décisions rendues dans Callidus et Lapointe sont généralement favorables au milieu de l'insolvabilité. Pour en savoir plus sur chacun de ces dossiers, je vous encourage à lire les commentaires publiés dans les bulletins de l'ACPIR. Je m'attends à ce que la décision dans Canada North Group Inc. ait été rendue au moment où vous lirez le présent rapport annuel.

Relations avec le BSF

La nouvelle surintendante des faillites, Elisabeth Lang, a été bien accueillie dans le milieu de l'insolvabilité. Depuis son arrivée en poste l'automne dernier, l'ACPIR et le Bureau du surintendant des faillites (BSF) entretiennent une relation reposant sur une très étroite collaboration, avec notamment des communications et des consultations systématiques. Sous la gouverne de la surintendante, deux importants comités ont été remis sur pied : le Comité de liaison de l'ACPIR, du BSF et de l'ARC et le Comité de liaison sur les pratiques des consommateurs (auquel siègent des représentants du BSF, de l'ACPIR, des débiteurs et des créanciers). Tout au long de l'exercice écoulé, le BSF et l'ACPIR se sont consultés sur plusieurs initiatives, entre autres des modifications proposées à l'instruction sur les consultations en matière d'insolvabilité et au Système

de recherche de dossiers de faillite et d'insolvabilité ainsi que l'élaboration d'un nouveau cours – le CPCI – à l'intention des conseillers en insolvabilité au titre de la LFI. Pendant le dernier trimestre de l'exercice, l'Association a remanié une proposition concernant les retraits supplémentaires afin d'améliorer le flux de trésorerie pour les professionnels exerçant leurs activités auprès des consommateurs. La proposition révisée a été présentée au BSF au cours de la première semaine de mai.

Conclusion

À tous points de vue, je considère que tous les membres peuvent être fiers du rendement de leur association en 2018-2019. Comme en témoignent les états financiers audités, l'ACPIR fonctionne de façon efficace. En outre, des exemples tels que les relations de collaboration que l'Association a maintenues avec le BSF, son rôle clé dans la transition de l'ARIL et la campagne médiatique très fructueuse confirment que le rayonnement de l'ACPIR s'est grandement amélioré dans l'ensemble du milieu de l'insolvabilité. Les difficultés auxquelles se heurte notre profession semblent sans bornes, mais je suis certaine que l'ACPIR a mis en place une gouvernance efficace et une solide assise reposant sur le personnel et les bénévoles dont les membres bénéficieront à l'avenir.

En conclusion, permettez-moi de prendre un instant pour souligner la généreuse contribution

de nos nombreux membres qui mettent leur temps et leur savoir-faire au service de l'ACPIR et lui permettent ainsi de surpasser les attentes habituelles d'une petite association axée sur les adhésions. L'Association est très privilégiée de pouvoir compter sur la participation de tant de membres talentueux et dévoués qui se portent résolument volontaires pour siéger aux comités et fournir des services en tant que parrains, mentors et formateurs. Je remercie sincèrement tous nos membres et les autres professionnels de l'insolvabilité qui aident à promouvoir les intérêts de l'ACPIR et de ses membres en s'impliquant bénévolement. À titre de présidente du conseil d'administration, je suis ravie d'avoir pu constater par moi-même à quel point nos membres travaillent bien ensemble pour faire progresser l'ACPIR. Je suis également heureuse de travailler en étroite collaboration avec les membres dévoués du conseil d'administration et du Comité exécutif. Donc, si les défis que doivent relever les professionnels de l'insolvabilité peuvent être sans bornes, il en va de même des possibilités qui s'offrent à l'Association et à ses membres. Je suis convaincue que nous allons dans la bonne direction pour réaliser le plein potentiel de l'ACPIR.

Chantal Gingras, PAIR, SAI
Présidente

CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMITÉ EXÉCUTIF



PRÉSIDENTE

Chantal Gingras, PAIR, SAI
Gatineau Qc



VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL

Mark Rosen, LL.B, FPAIR, SAI
Halifax N.-É.



TRÉSORIER

Marla Adams, CPA, CA, PAIR
Saskatoon Sask.



SECRÉTAIRE

George Kinsman, PAIR, SAI
Halifax N.-É.



DIRIGEANT SANS PORTEFEUILLE

David Lewis, CPA, CA, PAIR, SAI
Edmonton Alb.



PRÉSIDENT ET CHEF DES OPÉRATIONS

Grant Christensen, FCPA, FCGA
Toronto Ont.

REPRÉSENTANTS PROVINCIAUX



ALBERTA

David Lewis, CPA, CA, PAIR, SAI
Edmonton Alb.



COLOMBIE-BRITANNIQUE

Jennifer McCracken, PAIR, SAI
Surrey C.-B.



MANITOBA

Joe Healey, CPA, CA, PAIR, SAI
Winnipeg Man.



NOUVEAU-BRUNSWICK

Robert Powell, CPA, CA, PAIR, SAI
Saint John N.-B.



TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

Derrick Hutchens, PAIR, SAI
St. John's T.-N.-L.

REPRÉSENTANTS PROVINCIAUX (SUITE)



NOUVELLE-ÉCOSSE

George Kinsman, CPA, CA, PAIR, SAI
Halifax N.-É.



ONTARIO

Simone Carvalho, CPA, CA, PAIR, SAI
Toronto Ont.



ONTARIO

Kathy Lenart, PAIR, SAI
Hamilton Ont.



QUÉBEC

Emmanuel Phaneuf, PAIR, SAI
Montréal Qc



QUÉBEC

Nathalie Brault, CPA, CMA, PAIR, SAI
Laval Qc



SASKATCHEWAN

Victoria Doell, PAIR, SAI
Saskatoon Sask.

REPRÉSENTANT DE CPA CANADA



Jordan Sleeth, CPA, CA, PAIR, SAI
Toronto Ont.

REPRÉSENTANTE DES NOUVEAUX MEMBRES



Patricia Marshall, PAIR, SAI
Vancouver C.-B.

ADMINISTRATEURS EXTERNES



Robert Klotz, LL.B.
Toronto Ont.



Richard Schwartz, LL.B.
Winnipeg Man.

CONSEILLER SPÉCIAL



Hon. Yoine Goldstein, B.A., B.C.L.
(Hons.), D.E.C.D., D. de l'U. de Lyon
(Hons.), L.L.D., Ad.E., Hons. PAIR
Montréal Qc

CONSEIL CONSULTATIF

PERSONNEL DE L'ACPIR

1979-80 L. Claude Mercure, CPA, CA, FPAIR (ret.)
1980-81 Keith G. Collins, FCA, CA, FPAIR
1981-82 Ian K. Strang, FCA, FPAIR
1982-83 C. Garth MacGirr, FCPA, FCA, FPAIR (ret.)
1983-84 Donald J. Henfrey, FCPA, FCA, FPAIR (ret.)
1984-85 Gary F. Colter, FCPA, FCA, FPAIR (ret.)
1985-86 John J. Swidler, FCPA, FCA
1986-87 Beverly W. Fowler, CPA, CA, FPAIR (ret.)
1987-88 Alan G. Driver, CPA, CA, FPAIR (ret.)
1988-89 George B. Lomas, FCPA, FCA, FPAIR
1989-90 Terence M. McMullen, FCPA, FCA, FPAIR (ret.)
1990-91 Jean-Guy Daoust, CPA, CA, PAIR
1991-92 J. Alan MacKinnon, FCPA, FCA, FPAIR (ret.)
1992-93 Uwe Manski, FCPA, FCA, FPAIR (ret.)
1993-94 William J. Drake, FCPA, FCA, PAIR
1994-95 Gilles Campeau, CPA, CA, FPAIR (ret.)
1995-96 Stephen H. Barnes, FPAIR (ret.)
1996-97 Ralph W. Peterson, CPA, CA, FPAIR (ret.)
1997-99 Robert O. Sanderson, FCPA, FCA, FPAIR (ret.)
1999-01 Peter D. Wedlake, LL.B., FPAIR
2001-03 Larry W. Prentice, FCPA, FCA, FPAIR
2003-05 William Alan Courage, CPA, CA, FPAIR
2005-07 Claude Gilbert, FCPA, FCA, FPAIR
2007-09 Alan H. Spergel, CPA, CA, CFE, FPAIR
2009-11 Kevin Brennan, CPA, CA, FPAIR
2011-13 Guylaine Houle, BCL, FPAIR
2013-15 Paul Casey, CPA, CA, FPAIR
2015-16 David Wood, PAIR
2016-2017 Larry Prentice, FCPA, FCA, FPAIR, FIIC
2017-2019 Chantal Gingras, PAIR, SAI

PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

Grant Christensen, FCPA, FCGA

ADMINISTRATION ET ADHÉSION

Steve D'Alessandro, CPA, CGA
Directeur de l'Exploitation

Mirela Bolentiru, CAE
Coordonnatrice, services aux membres et
gouvernance d'entreprise

ÉDUCATION

Gina Létourneau
Directrice, Programmes d'éducation

Benjamin Lecointre
Adjoint éducationnel et technique

Isabelle Gauthier
Registrnaire du PQC

COMMUNICATIONS

Coralie Millet
Gestionnaire des communications

Beatrice Chan
Gestionnaire des communications et adhésion

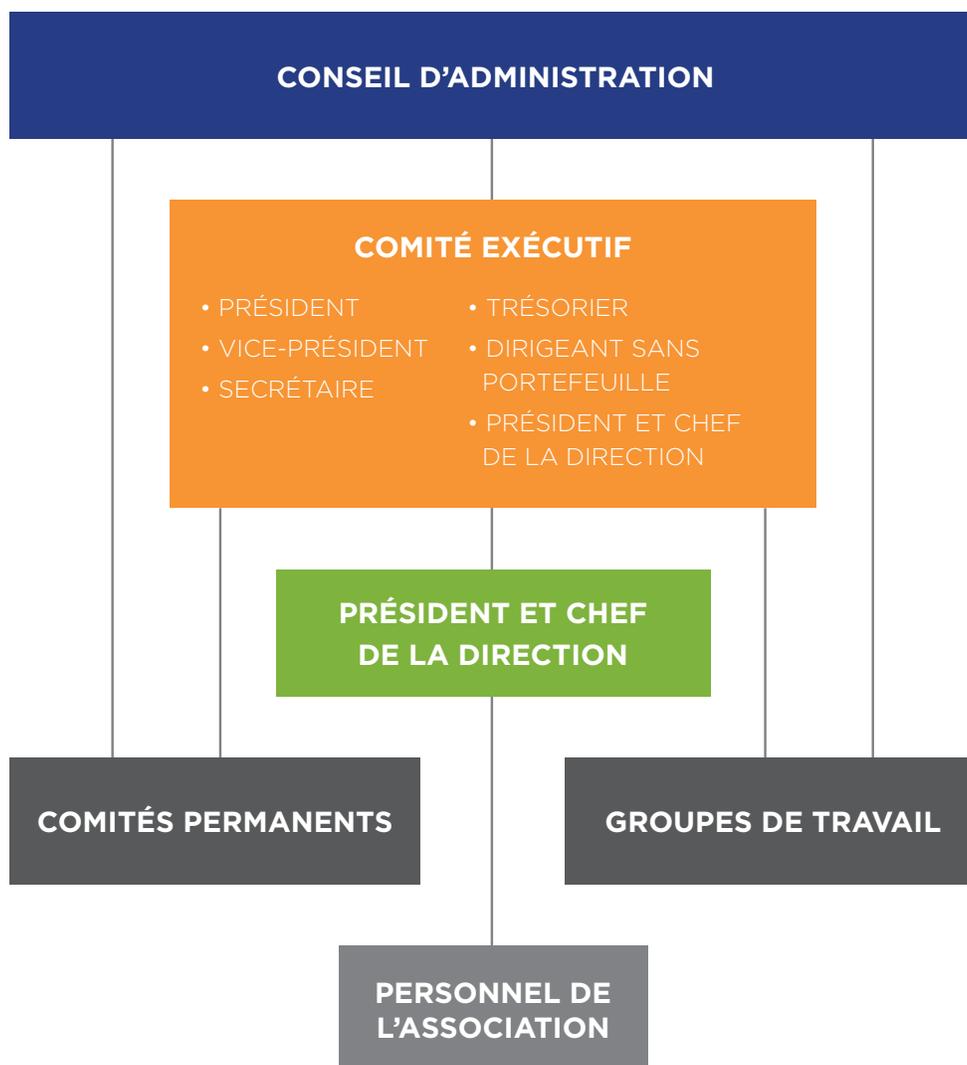
ÉVÉNEMENTS

Natalie Alfano
Directrice du perfectionnement professionnel

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DE L'ACPIR

2018/2019

Le fonctionnement de l'ACPIR repose sur la contribution généreuse des bénévoles qui mettent leur savoir-faire et leur temps au service de ses nombreux comités et groupes de travail. Les rapports qui suivent donnent un aperçu des activités importantes qui ont été menées à bien en 2018/2019.



2018/2019 - COMITÉS

COMITÉ DE LA CONFÉRENCE ANNUELLE

*Rob Hunt, FPAIR, SAI	N.-É.
Kimberley Burke, PAIR, SAI	N.-É.
Matthew Golding, PAIR, SAI	N.-É.
Ben Durnford	N.-É.
Derrick Hutchens, PAIR, SAI	T.-N.-L.
Walter MacKinnon, PAIR, SAI	Î.-P.-É.

COMITÉ DU PROGRAMME DE QUALIFICATION DES CIRP/PAIR

*Timothy Carson, PAIR (ret.)	Ont.
Andrew Dalgleish, PAIR, SAI	Qc
Christopher Mediratta, PAIR, SAI	Ont.
Gillian Goldblatt, PAIR, SAI	Ont.
Jean-Daniel Breton, FPAIR, SAI	Qc
Leanna Knox-Kinsman	Ont.
Professor Gail Fayerman	Qc
Simone Carvalho, PAIR, SAI	Ont.
Vanessa Allen, PAIR, SAI	Alb.

CONSEIL DE L'ENIC

*Lee Close, PAIR, SAI	Ont.
*Naida Kornuta, PAIR, SAI	Sask.
Dan Woo, PAIR, SAI	Alb.
John Delo, PAIR, SAI	Ont.
Kyle Harris, PAIR, SAI	Ont.
Melanie Fuller, PAIR, SAI	Ont.
Michael Krieger, PAIR, SAI	Ont.
Stephan Moyneur, PAIR, SAI	Qc

COMITÉ DES PRATIQUES DES CONSOMMATEURS

*André Bolduc, PAIR, SAI	Ont.
Brenda Wood, PAIR, SAI	N.-É.
Chantal Gingras, PAIR, SAI	Qc
David Smith, PAIR, SAI	Alb.
Douglas Collins, PAIR, SAI	Man.
Guylaine Houle, PAIR, SAI	Qc
Jennifer McCracken, PAIR, SAI	C.-B.
Lana Gilbertson, PAIR, SAI	C.-B.
Larry Crandall, PAIR, SAI	N.-B.
Noel Andrews, PAIR, SAI	T.-N.-L.
Vicki Doell, PAIR, SAI	Sask.

CONSEIL DE L'EXAMEN DU COURS DE CONNAISSANCES FONDAMENTALES

*Michael Braga, PAIR, SAI	Ont.
Adam Laiken, PAIR, SAI	Ont.
Bonnie Bryan, PAIR, SAI	Ont.
Jonathan McNair, PAIR, SAI	C.-B.
Lynn DeLaBarre, PAIR, SAI	C.-B.
Mina Rastan, PAIR, SAI	Ont.
Noel Andrews, PAIR, SAI	T.-N.-L.
Solange de Billy-Tremblay, PAIR, SAI	Qc
Tania Daher, PAIR, SAI	Qc

COMITÉ DES PRATIQUES DES ENTREPRISES

*Jonathan Krieger, PAIR, SAI	Ont.
Emmanuel Phaneuf, PAIR, SAI	Qc
Eugene Migus, PAIR, SAI	Ont.
Joseph Healey, PAIR, SAI	Man.
Stephen Ferguson, PAIR, SAI	Ont.

*Président(e)

2018/2019 - COMITÉS

(SUITE)

COMITÉ DE RÉVISION DES COURS

*Matthew Lem, PAIR, SAI	Ont.
Andrew Dalgleish, PAIR, SAI	Qc
Daniel Budd, PAIR, SAI	Qc
Gloria Breen, PAIR, SAI	Ont.
Jean-Daniel Breton, FPAIR, SAI	Qc
Lisa Breault, PAIR, SAI	C.-B.
Anna Koroneos, PAIR, SAI	Ont.
Tom McElroy, PAIR, SAI	Ont.

COMITÉ DE DISCIPLINE

*Peter Wedlake, FPAIR, SAI	N.-É.
----------------------------	-------

COMITÉ CONSULTATIF DE RÉDACTION

*Bill Courage, FPAIR, SAI	Ont.
Jeffrey Lee, Q.C.	Sask.
John Haralovich, PAIR, SAI	Ont.
Lana Gilbertson, PAIR, SAI	C.-B.
Mark Rosen, FPAIR, SAI	N.-É.
Martin Rosenthal, PAIR, SAI	Qc
Mary Buttery	C.-B.
Paul Casey, FPAIR, SAI	Ont.
Sanjeev Mitra	Ont.

COMITÉ DE SUPERVISION DES EXAMENS

*Mark Wentzell, PAIR, SAI	C.-B.
Bridget van Wyk, PAIR, SAI	C.-B.
Deane Gurney, PAIR, SAI	C.-B.
Jean-Daniel Breton, FPAIR, SAI	Qc
Julie Wildman, PAIR, SAI	Ont.
Kristin Gray, PAIR, SAI	Alb.
Sheri Aberback, PAIR, SAI	Qc
Simone Carvalho, PAIR, SAI	Ont.

COMITÉ DES FINANCES

*Marla Adams, PAIR, SAI	Sask.
Craig Munro, PAIR, SAI	C.-B.
John Page, PAIR, SAI	Ont.
Jorden Sleeth, PAIR, SAI	Ont.

COMITÉ SUR LA GOUVERNANCE

*George Kinsman, PAIR, SAI	N.-É.
Chantal Gingras, PAIR, SAI	Qc
Mark Rosen, FPAIR, SAI	N.-É.
Marla Adams, PAIR, SAI	Sask.

COMITÉ DE NOMINATION AUX PRIX ET DISTINCTIONS

*Donna Collins, FPAIR, SAI	Man.
Bill Courage, FPAIR, SAI	Ont.
Chantal Gingras, PAIR, SAI	Qc
David Johnson, FPAIR	Man.
Guyline Houle, FPAIR, SAI	Qc
Larry Prentice, FPAIR	C.-B.
Peter Wedlake, FPAIR, SAI	N.-É.

COMITÉ DE L'INSOLVENCY AND RESTRUCTURING EXCHANGE

*Brad Newton, PAIR, SAI	Ont.
Adam Erlich, PAIR, SAI	Ont.
Alex MacFarlane	Ont.
Allen Yao, PAIR, SAI	Ont.
Caryl Newbery-Mitchell, PAIR, SAI	Ont.
John Athanasiou, PAIR, SAI	Ont.
Jorden Sleeth, PAIR, SAI	Ont.
Paul Ihnatiuk, PAIR, SAI	Ont.
Stefano Damiani, PAIR, SAI	Ont.
Supriya Sarin, PAIR, SAI	Ont.

*Président(e)

2018/2019 - COMITÉS

(SUITE)

COMITÉ DES FORUMS

*Michelle Grant, PAIR, SAI
Matthew Golding, PAIR, SAI
Kimberley Burke, PAIR, SAI
George Kinsman, PAIR, SAI
John Fritz, PAIR, SAI
Guylaine Houle, FPAIR, SAI
Angela Lock, PAIR, SAI

COMITÉ D'INTERVENTION

*Sharon Hamilton, PAIR, SAI
Alain Tardif
Christopher Galea, PAIR, SAI, Hon.
Yoine Goldstein, Hons. PAIR
Jean-Daniel Breton, FPAIR, SAI
Mark Rosen, FPAIR, SAI
Peter Wedlake, FPAIR, SAI
Phil Reynolds, PAIR, SAI

COMITÉ DES MÉDIAS ET COMMUNICATIONS

*Mary Ann Marriott, PAIR, SAI
Chelsea Taylor, PAIR, SAI
Crystal Buhler, PAIR, SAI
Debora Kwasnicky, PAIR, SAI
Nathalie Brault, PAIR, SAI
Shelley Koehli, PAIR, SAI

COMITÉ DE LIAISON DES BSF/ARC/ACPIR

C.-B.	André Bolduc, PAIR, SAI	Ont.
N.-É.	Chantal Gingras, PAIR, SAI	Qc
N.-É.	Jonathan Krieger, PAIR, SAI	Ont.
N.-É.	Mark Rosen, FPAIR, SAI	N.-É.
Man.	Michael Wright, PAIR, SAI	C.-B.
Qc		
Alb.		

COMITÉ DE CONDUITE PROFESSIONNELLE

Ont.	*Colleen Craig, PAIR, SAI	C.-B.
Qc	John Haralovich, PAIR, SAI	Ont.
Ont.	Joseph Healey, PAIR, SAI	Man.
Qc	Mario Mainella, PAIR, SAI	C.-B.
Qc	Marla Adams, PAIR, SAI	Sask.
N.-É.	Noel Andrews, PAIR, SAI	T.-N.-L.
N.-É.	Robert Johnson, PAIR, SAI	N.-B.
Ont.	Sandy Lyons, PAIR, SAI	Alb.
	Sheri Aberback, PAIR, SAI	Qc
	Stanley Hopkins, PAIR, SAI	N.-É.

N.-É.
C.-B.
Man.
C.-B.
Qc
C.-B.

*Président(e)

COMITÉ DE LA CONFÉRENCE ANNUELLE

« Votre licence pour explorer ». C'était le thème de la 39e Conférence annuelle de l'ACPIR a eu lieu du 16 au 18 août 2018 à Charlottetown, Île-du-Prince-Édouard. D'après de nombreux témoignages, les participants et leurs invités ont profité de l'occasion pour explorer l'île rendue célèbre par Lucy Maud Montgomery et son œuvre Anne... La Maison aux pignons verts.

Au cours de la réception d'ouverture tenue au centre des congrès de Charlottetown, sur le bord de la mer, les membres et leurs invités ont pu socialiser dans un endroit magnifique, tout en profitant de l'animation musicale assurée par le Richard Wood Trio, un groupe de l'Île-du-Prince-Édouard.

Patrick Ledwell, humoriste local, a donné le coup d'envoi à la conférence en dépeignant de façon hilarante la vie des insulaires. On peut affirmer sans se tromper que l'auditoire était bien réveillé lorsque les séances techniques ont débuté tout de suite après. Douglas Porter, économiste de BMO, a toutefois mentionné qu'il était dans la position peu enviable de parler d'économie après un numéro d'humour. C'est cependant devant un auditoire fort attentif qu'il a présenté son point de vue sur les facteurs locaux, nationaux et internationaux ayant une incidence sur l'économie à ces niveaux.

L'auditoire a pu écouter un panel composé de juges éminents. Les juges Geoffrey Morawetz, Barbara Romaine et Darrell Stephenson ont discuté des nouveautés, des tendances et des pratiques récentes devant les tribunaux. En outre, le juge David MacAdam, c. r., a animé une séance sur les tendances concernant les dettes d'études dans les dossiers de faillite.

Au total, la conférence comprenait cinq séances plénières et 12 séances en petits groupes animées par 41 conférenciers et panélistes d'horizons variés – des syndicats, des juristes et des représentants du secteur bancaire, de la consultation en matière d'insolvabilité, de l'éducation et des transports ainsi que de l'Agence du revenu du Canada et du Bureau du surintendant des faillites. Les participants ont remercié les conférenciers et les panélistes d'avoir partagé avec eux leurs connaissances, leur savoir-faire, et leur temps.

Le dîner dans les dunes, activité phare de la conférence, a été devancé au vendredi soir en raison d'un orage prévu le samedi. L'hôtel, travaillant avec ses sous-traitants, a pu modifier la date à un seul jour de préavis. Il y avait au menu du homard de



l'Île-du-Prince-Édouard, une délicieuse chaudière de fruits de mer, des moules de l'Île-du-Prince-Édouard et du steak – un festin servi sur une magnifique plage privée de la côte nord de l'île. Le clapotis des vagues, le magnifique coucher de soleil et le chant de quelques musiciens locaux autour d'un feu de camp ont sans doute fait de cette activité l'un des moments les plus mémorables de l'histoire de l'ACPIR.

Un vaste auditoire a applaudi les lauréats des prix et distinctions de cette année au cours de la réception du samedi soir.

La conférence a remporté un franc succès grâce au généreux soutien financier de 22 commanditaires. Nous les en remercions au nom de l'ACPIR et de ses membres.

L'ACPIR remercie aussi les membres du comité, qui sont parvenus à offrir aux membres de l'ACPIR et à leurs invités une occasion exceptionnelle de perfectionnement professionnel et de réseautage.

Robert C. Hunt, CPA, CA, FPAIR, SAI

COMITÉ DU PROGRAMME DE QUALIFICATION DES CIRP/PAIR – RAPPORT ANNUEL 2018-2019

Le Comité du Programme de qualification des CIRP/PAIR (CPQC) et ses divers sous-comités ont connu une autre année active et fructueuse.

La plateforme en ligne D2L, utilisée pour tous les cours de l'ACPIR, a été lancée officiellement pendant l'exercice. Tous les cours et les examens des programmes d'éducation de l'ACPIR, notamment l'Examen national sur l'insolvabilité axé sur les compétences (ENIC), ont été offerts sur cette plateforme. Le lancement ne s'est pas déroulé sans embûches, mais il a permis de constater que l'ACPIR avait choisi la bonne avenue en tirant parti des technologies à sa disposition pour offrir ses programmes d'éducation. Les candidats à l'ENIC ont apprécié de pouvoir taper leurs réponses et les modifier facilement. Pour leur part, les évaluateurs ont pu lire et évaluer sans difficulté les réponses des candidats. D2L a amélioré l'efficacité globale du processus d'évaluation, puisque l'on pouvait noter de façon simultanée plusieurs copies des réponses des candidats.

Le taux de réussite global des candidats à l'ENIC s'est situé à 51 % en 2018, soit le même qu'en 2017. Les candidats ayant une désignation comptable et détenant un diplôme d'études postsecondaires dans un domaine lié au commerce ont encore une fois obtenu de meilleurs résultats que les autres. Dans le cadre de l'examen et du remaniement du programme, le CPQC établira des conditions préalables afin d'éliminer ces écarts – pour être admissibles, les candidats devront avoir suivi des cours de comptabilité et d'autres cours de commerce.

L'ACPIR envisage d'autres modifications dans le cadre du remaniement du PQC, entre autres la poursuite de l'élaboration de webémissions, de baladodiffusions et de liens à partir de D2L menant à des ressources variées en ligne sur différents sujets : par exemple des articles et des rapports concernant divers cas ainsi que des liens menant à des groupes de discussion. Le but est d'élaborer le matériel de cours de manière à permettre l'acquisition des connaissances fondamentales et de mettre le contenu à jour grâce aux connexions Internet. Dans le cadre de ce processus, le CPQC revoit la Carte de compétence afin de la rendre plus pertinente par rapport aux sujets, aux questions et aux problèmes auxquels font face au quotidien les professionnels de l'insolvabilité.

C'est également en 2018 que l'ACPIR a élaboré et offert pour la première fois quatre webinaires de préparation à l'ENIC. Ces webinaires portant sur l'état de l'évolution de l'encaisse, le revenu excédentaire et l'examen écrit seront aussi offerts aux candidats à l'ENIC de 2019, en même temps que d'autres webinaires, webémissions et baladodiffusions en cours d'élaboration. Ces éléments audiovisuels (webinaires ou baladodiffusions) devraient faire partie intégrante de la nouvelle mouture du PQC. À mesure que le remaniement progressera et que le CPQC choisira des sujets ciblés pour les webinaires et les baladodiffusions, le comité fera appel aux membres de l'ACPIR pour tirer parti de leurs compétences et de leur intérêt pour ces présentations.



PROGRAMME DE QUALIFICATION DES CIRP (CHARTERED INSOLVENCY AND RESTRUCTURING PROFESSIONAL) / PAIR (DES PROFESSIONNELS AGRÉÉS DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION)

Nous avons élaboré en 2018 le Cours pratique sur les consultations en matière d'insolvabilité (CPCI), qui constitue une mise à jour du Cours de qualification pour les conseillers en insolvabilité (CQCI), afin de répondre aux exigences de l'instruction du BSF sur les consultations en matière d'insolvabilité. Nous devrions le lancer en juillet 2019.

Sur les 45 candidats qui se sont inscrits au Cours sur l'administration de l'insolvabilité en 2018, 36 se sont présentés à l'examen et 32 l'ont réussi et ont obtenu un certificat de réussite.

Un nombre impressionnant de bénévoles participent à l'élaboration et à la mise en œuvre de tous les programmes d'éducation de l'ACPIR. Sans eux, l'Association ne pourrait offrir le PQC, le Cours d'administration de l'insolvabilité, ni le CPCI. Au nom du CPQC, je tiens à souligner le travail de tous ceux qui ont si généreusement donné de leur temps et mis à profit leur savoir-faire pour l'élaboration, la gestion et l'avancement de nos programmes d'éducation. Je leur en suis reconnaissant. Je remercie tout spécialement les membres du CPQC, du Comité de révision des cours, du Comité de supervision des examens, du Conseil de l'examen du Cours de connaissances fondamentales et du Conseil de l'ENIC. Je tiens également à exprimer ma gratitude aux nombreux bénévoles qui ont apporté une aide ponctuelle, rédigé des questions d'examen (et subi l'interminable révision), corrigé les examens aux centres de correction, donné des présentations à la séance de tutoriel de préparation à l'ENIC et travaillé au sein de groupes de travail d'intérêt spéciaux, ainsi qu'aux parrains et aux mentors qui soutiennent leurs candidats, aux employés du BSF, aux universitaires, aux conseillers juridiques et aux membres de l'ACPIR qui appuient les efforts de chacun d'entre nous.

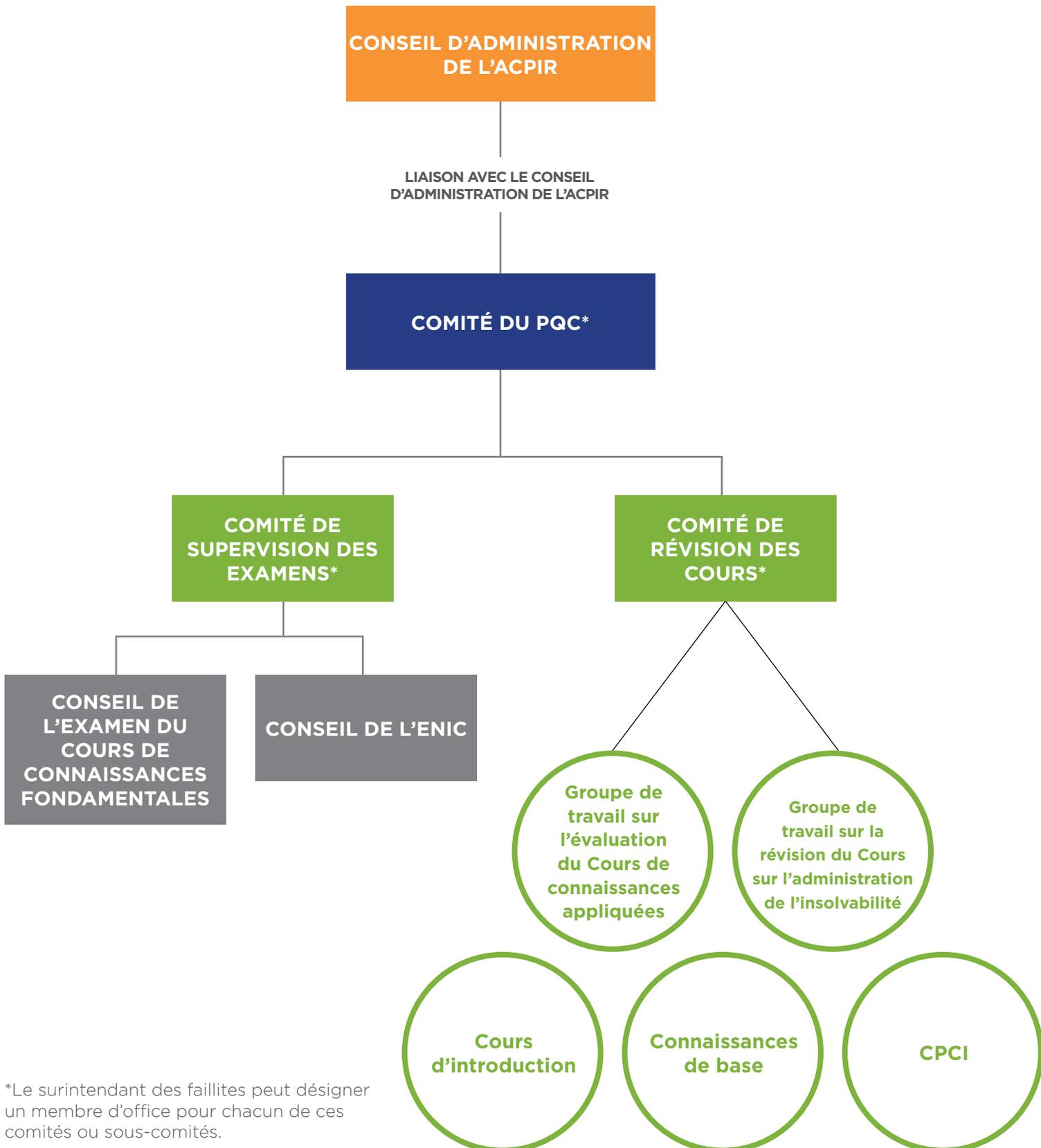
En terminant, je remercie tout spécialement le personnel très compétent et très professionnel de l'ACPIR, qui gère si bien tous les processus. Dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre de nos programmes, il nous inspire, nous encourage et parfois même, nous talonne afin que nous atteignons les objectifs que nous nous sommes fixés.

Vous contribuez tous grandement à l'amélioration de la qualité des services et à l'avancement de la profession au Canada.

Tim Carson, PAIR (à la retraite), SAI
Président

STRUCTURE DU PQC

2018/2019



*Le surintendant des faillites peut désigner un membre d'office pour chacun de ces comités ou sous-comités.

COMITÉ DES PRATIQUES DES CONSOMMATEURS

Les membres du Comité des pratiques des consommateurs (CPC) ont connu une autre année fructueuse.

Le comité s'est prononcé sur une proposition visant à permettre aux syndicats d'effectuer des retraits supplémentaires durant une faillite et d'éliminer le délai de 30 jours pour le paiement de leurs honoraires. La version finale de la proposition a été envoyée au Bureau du surintendant des faillites (BSF) le 1er mai 2019 aux fins d'examen. Si elles sont adoptées, les recommandations proposées amélioreront considérablement les liquidités des professionnels exerçant leurs activités auprès des consommateurs.

À la demande du BSF, le Comité s'est penché sur sa proposition concernant le moment le plus approprié pour tenir les séances de consultation à l'intention des débiteurs. À la lumière des discussions du comité, l'ACPIR a donné son avis au BSF à cet égard.

Le président du comité a été consulté à plusieurs autres occasions au cours de l'exercice, notamment pour aider à trouver une solution qui atténuerait les problèmes qu'a causés la CIBC en envoyant par la poste, par erreur, des chèques de remboursement aux débiteurs et des formulaires T5 à des bureaux membres de l'ACPIR.

En tant que président du CPC, je suis très fier des réalisations du comité. J'aimerais remercier tous les membres, qui ont mis leur temps et leur savoir-faire au service de l'ACPIR afin de promouvoir ses intérêts et ceux des professionnels exerçant leurs activités dans le domaine de l'insolvabilité des consommateurs.

André Bolduc, CPA, CA, PAIR, SAI
Président, Comité des pratiques des consommateurs

COMITÉ DES PRATIQUES DES ENTREPRISES

Au cours de l'exercice écoulé, les compétences des membres du Comité des pratiques des entreprises (CPE) de l'ACPIR ont été mises à contribution pour plusieurs initiatives. Les membres ont consacré leur temps et leur savoir-faire à la formulation de commentaires sur un mémoire élaboré par l'ACPIR dans le cadre des Consultations pour améliorer la sécurité de la retraite menées par Innovation, Sciences et Développement économique Canada. Les résultats de ces consultations ont été pris en compte dans le budget fédéral et dans des modifications législatives. Le comité a aussi aidé l'ACPIR à rédiger un commentaire concernant une ordonnance provisoire et une ordonnance définitive rendues en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par

actions ou de la Loi sur les sociétés par actions de l'Ontario rédigées par le Comité des utilisateurs du rôle commercial. Il a aussi été invité à se faire représenter au sein du nouveau Comité de liaison de l'ACPIR, du BSF et de l'ARC. En tant que président du CPE, j'aimerais remercier sincèrement tous les membres pour leurs efforts considérables. Je leur suis reconnaissant d'avoir saisi la possibilité d'améliorer le système canadien d'insolvabilité et de réorganisation des entreprises.

Jonathan Krieger, CPA, CA, PAIR, SAI
Président, Comité des pratiques des entreprises

COMITÉ CONSULTATIF DE RÉDACTION

Le Comité consultatif de rédaction est chargé de produire le contenu technique et éditorial de Rebuilding Success. Ce magazine officiel de l'ACPIR, qui n'a cessé d'évoluer depuis son lancement en 2002, est maintenant une publication de premier plan qui traite un large éventail de sujets ayant une incidence sur les intervenants du milieu de l'insolvabilité et de la réorganisation partout au Canada.

Publié deux fois par an, Rebuilding Success compte près de 3 000 lecteurs. Il est distribué non seulement aux membres réguliers de l'ACPIR et aux participants à son programme d'éducation, mais aussi à des avocats, à des prêteurs, à des responsables de la réglementation, à des universitaires et à d'autres professionnels dont les activités sont axées sur le système canadien d'insolvabilité et de réorganisation.

Il s'agit d'une publication pratique et informative qui permet aux professionnels de se renseigner sur les nouveaux enjeux et l'actualité judiciaire à la grandeur du pays et de mieux les comprendre. Les numéros publiés cette année allaient dans ce sens et renfermaient une analyse de plusieurs décisions judiciaires importantes dans des dossiers d'insolvabilité très médiatisés ainsi que des articles présentant le point de vue divergent de registraires concernant le traitement des remboursements au titre de la TPS, un examen du financement des litiges au Canada, les modifications apportées à la Loi sur le Programme de protection des salariés et la consultation ainsi que les observations d'un juge concernant le rôle des professionnels de l'insolvabilité.

Rebuilding Success met régulièrement à l'honneur des membres éminents du milieu de la réorganisation au pays. En 2018-2019, nous avons brossé le portrait de Janis Sarra alors qu'elle quittait petit à petit son rôle à la tête de l'Annual Review of Insolvency Law et celui d'Elisabeth Lang, nouvelle surintendante des faillites.

La publication de Rebuilding Success est possible grâce à l'appui de ses annonceurs. Nous sommes heureux de constater qu'un nombre croissant de cabinets spécialisés en insolvabilité et en réorganisation, de cabinets d'avocats et d'autres fournisseurs de services utilisent le magazine pour se faire connaître sur le marché canadien et proposer leurs services.

Le Comité consultatif de rédaction présente différentes perspectives sur des questions d'insolvabilité et de réorganisation dans toutes les régions du pays. Il



était composé cette année de membres de l'ACPIR et d'avocats spécialisés en insolvabilité. Chaque membre a grandement contribué au traitement des sujets et au recrutement des auteurs pour le contenu éditorial du magazine. Je tiens à remercier sincèrement tous ces collaborateurs pour leur précieux apport aux numéros de Rebuilding Success parus cette année.

Bill Courage, CPA, CA, FPAIR
Président

Comité consultatif de rédaction

***William A. (Bill) Courage**, CPA, CA, FPAIR – Ont.
Mary Buttery, LL. B. – C.-B.
Paul Casey, CPA, CA, FPAIR – Ont.
Jeff Lee, c. r. – Sask.
Sanjeev Mitra, LL. B. – Ont.
Mark Rosen, LL. B., PAIR – N.-É.
Martin Rosenthal, CPA, CA, PAIR – Qc
John Haralovich, CPA, CA, PAIR – Ont.
Lana Gilbertson, PAIR – C.-B.

Personnel de l'ACPIR

Beatrice Chan
Coralie Millet

COMITÉ DES FINANCES

Au cours de l'exercice écoulé, le Comité des finances, le conseil d'administration et le personnel de l'ACPIR ont poursuivi leurs efforts pour améliorer l'efficacité du fonctionnement de l'ACPIR et peaufiner encore ses processus de planification et son cadre de contrôle interne.

Comme prévu, le comité a examiné en profondeur la politique d'investissement de l'ACPIR. Il a entre autres rencontré à plusieurs reprises le conseiller en investissement et envisagé la possibilité d'élargir la portée de la politique d'investissement afin d'englober des instruments de capitaux propres. À terme, le comité a conclu qu'il serait plus prudent, pour une association professionnelle dont les activités sont axées sur les membres, de maintenir une politique d'investissement limitant les investissements aux instruments à revenu fixe émis par les institutions financières de l'annexe 1 et les gouvernements fédéraux et provinciaux. Le maintien du capital, en parallèle avec une maximisation du rendement sans risque, continue de guider l'approche de l'ACPIR en matière d'investissement.

Le comité a adopté un protocole pour déclarer au conseil l'acquiescement des responsabilités imposées par la loi et des obligations réglementaires, afin de s'assurer que l'ACPIR remplit dans les délais ces obligations essentielles. À chaque réunion du conseil, la trésorière fait état du versement des remises exigées par la loi.

L'amélioration soutenue du processus de planification financière continue de porter ses fruits. Grâce à un solide dialogue entourant la déclaration trimestrielle détaillée des écarts des résultats réels par rapport aux résultats prévus, l'organisation a pu rectifier le tir avec succès, au besoin, et obtenir les résultats escomptés.

Le travail du comité a permis d'accroître la transparence, d'assurer une bonne gouvernance et de renforcer la confiance en ce qui a trait au rendement financier de l'Association maintenant et à l'avenir.

J'aimerais remercier les membres du Comité des finances ainsi que Steve D'Alessandro, chef des opérations, pour leurs efforts concertés tout au long de l'exercice. Votre temps, votre travail et vos conseils sont très appréciés. Je tiens à remercier tout particulièrement John Page, qui prend sa retraite après des années de service bénévole comme membre de longue date du Comité des finances. Ce fut à la fois un honneur et un plaisir d'agir comme trésorière de l'ACPIR.

Marla Adams, CPA, CA, PAIR
Trésorière

COMITÉ DES FORUMS

Le Comité des forums de l'ACPIR a pour mandat d'organiser chaque année une série de séances de formation qui offrent aux participants une excellente occasion de se renseigner sur des sujets d'intérêt dans le milieu de l'insolvabilité, d'accumuler des heures de perfectionnement professionnel et d'entretenir des liens avec des collègues de leur région.

Les forums de cette année ont eu lieu à Vancouver, Calgary, Winnipeg, Montréal et Halifax.

Nous avons tenu compte des commentaires de nos membres et continué à organiser des programmes personnalisés pour chaque ville. Ainsi, nous avons offert en 2018 des séances en petits groupes sur l'insolvabilité des entreprises et des consommateurs à Halifax et à Calgary et des séances sur des sujets d'actualité régionaux dans les autres villes.

Nous avons également continué à innover en offrant davantage de contenu interactif grâce aux outils de sondage et en utilisant différentes formules, entre autres un débat structuré sur plusieurs sujets qui a été bien accueilli dans toutes les villes.

Compte tenu de l'arrivée en poste du nouveau président et directeur général de l'ACPIR, nous avons remplacé l'allocation d'un conférencier par une séance de questions et réponses sur le thème « Rencontrez le président ». Les membres ont alors pu poser des questions à Grant Christensen, qui les a à son tour interrogés sur différentes initiatives de l'ACPIR. Nous intégrerons les questions qu'il a posées à l'auditoire dans des forums ultérieurs – dans la mise à jour de l'ACPIR –, afin d'obtenir des commentaires fort utiles de nos membres.

J'aimerais remercier mes collègues du comité pour le travail colossal qu'ils ont accompli au cours des derniers mois afin d'organiser ces activités. Sans leurs efforts et leur dévouement, les forums n'obtiendraient pas autant de succès.

Michelle Grant, SAI, PAIR
Présidente

COMITÉ DE NOMINATION AUX PRIX ET DISTINCTIONS

En 2018-2019, le Comité de nomination aux prix et distinctions a reçu des candidatures pour le Prix du Fellow professionnel agréé de l'insolvabilité et de la réorganisation, le Prix commémoratif Keith G. Collins, le Prix du mérite pour les nouveaux membres et le Prix du bénévole exceptionnel.

Le conseil d'administration a approuvé en juin toutes les recommandations du comité concernant les prix à décerner en 2019. L'ACPIR rendra hommage aux lauréats présents à Québec à l'occasion de la conférence annuelle coïncidant avec son 40^e anniversaire. Les prix et distinctions pour 2018 ont été annoncés et remis à la Conférence annuelle de l'ACPIR tenue à Charlottetown, à l'Île-du-Prince-Édouard.

Chaque année, l'ACPIR sollicite des candidatures pour les prix suivants :

- **Fellow professionnel agréé de l'insolvabilité et de la réorganisation (FPAIR)** – Le titre de fellow est la plus haute distinction que l'Association puisse décerner à un membre. Il rend hommage aux membres qui ont assuré de façon soutenue des services exceptionnels à l'Association et qui ont grandement contribué à la profession au Canada.
- **Prix commémoratif Keith G. Collins** – Keith G. Collins, FPAIR, a été président de l'ACPIR (appelée à l'époque « Association canadienne de l'insolvabilité ») en 1980-1981. Il est décédé en 2006 à l'âge de 71 ans. M. Collins était un gentleman et un professionnel. Son intégrité, sa courtoisie et son engagement lui ont valu le respect des membres de la profession et de la collectivité où il exerçait ses activités. D'un commun accord, l'ACPIR et l'Institut des comptables agréés ont reconnu sa contribution en lui décernant le titre de fellow, leur plus haute distinction. En 2007, l'ACPIR a créé le Prix commémoratif Keith G. Collins pour souligner le rôle de modèle qu'a joué M. Collins et inciter d'autres membres de la profession à suivre son exemple.
- **Prix du mérite pour les nouveaux membres** – Ce prix rend hommage aux nouveaux membres qui ont obtenu le titre de professionnel agréé de l'insolvabilité et de la réorganisation (PAIR) au cours des cinq dernières années et qui exercent leur profession avec excellence en se démarquant par leur leadership et leurs réalisations dans leur vie personnelle et professionnelle. Il favorise l'émergence des futurs chefs de file de l'ACPIR en encourageant les nouveaux membres de la profession à adopter des pratiques exemplaires et à faire preuve d'excellence, d'intégrité, d'innovation, de dévouement et d'équilibre.

PRIX ET DISTINCTIONS DÉCERNÉS PAR L'ACPIR EN 2018-2019

Fellow professionnel agréé de l'insolvabilité et de la réorganisation (FPAIR)

Chantal Gingras, FPAIR, SAI

Prix commémoratif Keith G. Collins

Joe Healey, CPA, CA, PAIR, SAI

Prix du mérite pour les nouveaux membres

Daniel Budd, PAIR, SAI

Prix du bénévole exceptionnel

Lee Close, CPA, CA, CMC, PAIR, SAI; Naida Kornuta, PAIR, SAI; Stephan Moyneur, PAIR, SAI

- **Prix du bénévole exceptionnel** – Le Prix du bénévole exceptionnel vise à souligner le travail de personnes qui ont fourni un service exemplaire à l'Association.

Pour obtenir plus de détails sur les prix et distinctions décernés par l'ACPIR, consultez le site Web de l'Association.

En tant que présidente, j'aimerais remercier tous les membres du comité, qui ont consacré beaucoup de temps à évaluer de façon objective et compétente chaque candidature reçue. Je tiens aussi à remercier tous ceux qui ont pris le temps de soumettre des candidatures. Et, bien entendu, je félicite tous les lauréats.

Le comité encourage fortement tous les membres à prendre connaissance des critères d'attribution de chacun des prix et à soumettre la candidature de leurs pairs.

*Donna L. Collins, B. A., B. Comm. (spéc.), FPAIR, SAI
Présidente, Comité de nomination aux prix et distinctions*

COMITÉ DE L' « INSOLVENCY AND RESTRUCTURING EXCHANGE »

Le troisième programme annuel CAIRP Exchange (auparavant le « Comité du programme commercial »), qui a été présenté en octobre 2018, a connu un franc succès. Pour la première fois, il a eu lieu l'automne, le but étant de ne pas le tenir pratiquement en même temps que d'autres conférences importantes dans le domaine de l'insolvabilité. Le programme a pour objet d'offrir une journée d'apprentissage et de réseautage bien remplie répondant aux besoins des professionnels qui exercent leurs activités auprès des consommateurs et des entreprises. Cette année encore, le comité a été à la hauteur.

Plusieurs conférenciers d'honneur ont pris la parole :

- Duel d'économistes : Jeff Fuhrer, vice-président directeur et conseiller principal en politiques à la Federal Reserve Bank de Boston, s'est mesuré à Andrew Grantham, directeur exécutif et économiste principal à la CIBC;
- Fab Dolan, directeur du marketing chez Google Canada, a exprimé son point de vue éclairé concernant l'incidence de la technologie sur les stratégies d'entreprise, les affaires économiques, l'éducation et le développement de carrière.

Diverses séances ont été offertes aux professionnels travaillant auprès des consommateurs :

- le Grand Débat entre deux conseillers juridiques portait sur des sujets comme les situations d'ordre éthique, la vulnérabilité des consommateurs et le « magasinage » d'un syndic;
- le recoupement entre le droit de la famille et le droit de la faillite, entre autres l'incidence sur un conjoint solvable et les réclamations portant sur une pension alimentaire dans un dossier d'insolvabilité;
- un examen des changements de comportement des consommateurs et de leur incidence sur les professionnels de l'insolvabilité;
- un examen de la jurisprudence récente et une mise à jour sur les pratiques et procédures actuelles présentés par des professionnels du milieu juridique.

Quatre séances ont été offertes à l'intention des professionnels travaillant auprès d'entreprises :

- un débat sur les modifications à apporter à la Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies et à la Loi sur la faillite et l'insolvabilité;
- une discussion sur la nouvelle industrie canadienne du cannabis et ce que devraient savoir les professionnels de l'insolvabilité si une entreprise de cannabis connaît des difficultés financières;
- un point de vue éclairé sur la jurisprudence récente et les décisions judiciaires touchant les professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation qui exercent leurs activités auprès des entreprises et les stratégies de réalisation;
- le point de vue de trois juges chevronnés sur des dossiers importants touchant des entreprises partout au pays et sur les raisons qui ont motivé les décisions.

Tous les participants se sont regroupés pour entendre le point de vue d'un panel d'experts en cryptomonnaie et en chaînes de blocs sur la croissance et le déclin des cryptomonnaies. Les panélistes les ont renseignés sur des sujets tels que l'incidence des cryptomonnaies sur différentes industries et les défis inédits liés à ces nouvelles technologies pour les entreprises et les organismes de réglementation.

Je tiens à remercier tous les membres du comité pour leur travail acharné et leur dévouement dans le cadre de l'organisation du CAIRP Exchange.

J'aimerais aussi remercier nos conférenciers remarquables et nos nombreux commanditaires, sans lesquels nos programmes ne pourraient connaître autant de succès. Mentionnons entre autres Momentum, Promeric | FCT et Refresh Financière; nos commanditaires « Or » - Deloitte, Gardiner Roberts et KSV Advisory; et nos commanditaires « Argent » - Aird & Berlis, Alvarez & Marsal, BDO, BLG, BMO Banque de Montréal, Cassels Brock, Danbury Global, Ernst & Young, Gowling WLG, Lerner, Minden Gross, PwC, Thornton Grout Finnigan LLP et Vision Blue Solutions. Enfin, MNP Ltée a commandité la station de recharge sur les lieux.

Brad Newton, CPA, CBV, PAIR, SAI
Président, Comité de l'«Exchange»

COMITÉ D'INTERVENTION

Le Comité d'intervention examine les interventions possibles devant les tribunaux qui sont susceptibles de présenter un intérêt pour le milieu de l'insolvabilité et de la réorganisation partout dans le pays, et y donne suite.

En 2018-2019, le comité est intervenu devant des tribunaux d'appel dans quatre affaires et a étudié plusieurs autres demandes. Voici un résumé de ces quatre interventions et de la situation de ces dossiers à la fin de l'exercice :

- Redwater Energy – Dans cette affaire, l'Alberta Energy Regulator (AER) a présenté une requête en vue d'obliger un séquestre à prendre possession des puits de pétrole du débiteur et à les remettre en état. L'ACPIR était déjà intervenue avec succès dans ce dossier devant la Cour d'appel de l'Alberta. L'organisme de réglementation a demandé et obtenu l'autorisation de la Cour suprême du Canada de faire appel de la décision. De son côté, l'ACPIR a demandé et obtenu le statut d'intervenant devant ce tribunal. L'appel a été entendu le 15 février 2018 et la Cour suprême a rendu une décision en faveur de l'AER le 31 janvier 2019.
- Callidus Capital Corporation – La Cour d'appel fédérale a rendu une décision créant une fiducie présumée d'origine législative pour tous les biens d'un débiteur, en priorité sur les sûretés, pour les montants de TVH perçus mais non versés. Le 22 mars 2018, la Cour suprême du Canada a autorisé Callidus Capital Corporation à faire appel de cette décision. Le jour même de l'audition, le 8 novembre 2018, la Cour a rendu une décision unanime en faveur de l'appel.

- Lapointe – Il s'agit de déterminer si la loi autorise un failli à poursuivre des procédures d'appel concernant un avis de cotisation fiscale à son encontre et des obligations connexes du syndic autorisé en insolvabilité. L'ACPIR a demandé l'autorisation d'intervenir dans cet appel devant la Cour d'appel du Québec, mais l'audition a été annulée le 7 février 2019.
- Canada North Group Inc. – L'affaire, dont a été saisie la Cour d'appel de l'Alberta, vise à déterminer si une réclamation déposée par l'Agence du revenu du Canada à l'égard d'une fiducie présumée devrait avoir la priorité sur les charges prioritaires imposées en vertu d'une ordonnance du tribunal. L'ACPIR a demandé le statut d'intervenant et l'a obtenu en mars 2018. L'audition a eu lieu le 4 octobre 2018, mais aucune décision n'avait été rendue au moment de la rédaction du présent rapport.

En tant que présidente du Comité d'intervention, je tiens à souligner le travail des membres du comité et à remercier chacun d'entre eux. Ces professionnels dévoués mettent à profit leur savoir-faire pour défendre très efficacement les intérêts du milieu de l'insolvabilité, déterminer avec exactitude la valeur d'une intervention de l'ACPIR et définir la position qui servira le mieux les intérêts de ses membres et du public.

Sharon Hamilton, CPA, CA, PAIR, SAI
Présidente, Comité d'intervention

COMITÉ DES MÉDIAS ET COMMUNICATIONS

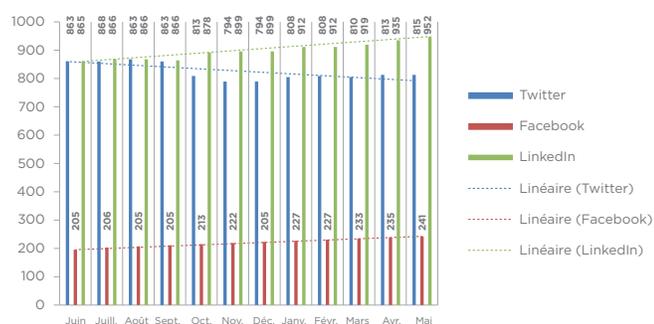
Le Comité des médias et communications (CMC) a continué en 2018-2019 à établir et même à renforcer la présence de l'ACPIR dans les médias sociaux.

Le CMC a pour mandat d'examiner et d'approuver le contenu que diffuse l'ACPIR sur ses plateformes numériques, par exemple les médias sociaux et d'autres modes de communication en ligne. Au cours de l'exercice, nous avons publié 18 billets de blogue portant sur divers sujets d'intérêt pour nos membres et le grand public. Treize de ces billets avaient été rédigés par des membres du comité, un par un membre actif et quatre par des blogueurs invités.

Dans l'ensemble, l'ACPIR a accru sa présence dans les médias sociaux malgré une légère baisse du nombre d'abonnés à son compte Twitter. Sa croissance a un peu ralenti du fait que le poste de président de comité a été vacant pendant quelques mois et que les membres du comité étaient moins nombreux. Le vent a toutefois tourné suite à l'entrée en fonction du nouveau président en février 2018 et de l'arrivée de nouveaux membres au sein du comité.

- Le nombre d'abonnés au compte Twitter de l'ACPIR (@cairp_acpir) est en baisse par rapport à l'exercice précédent - de 865 à 815.
- Le nombre d'abonnés au compte Facebook de l'ACPIR a atteint 240, comparativement à 205 l'exercice précédent.
- Le compte LinkedIn de l'ACPIR lui a permis de rester en contact avec plus de 950 professionnels, ce qui constitue une hausse par rapport à l'exercice précédent.

PRÉSENCE DANS LES MÉDIAS SOCIAUX EN 2018-2019



Le blogue ACPIR (cairp.ca/media/CAIRPblog) continue de diffuser des billets divertissants et instructifs rédigés par des membres et des amis de l'Association.



Les billets publiés cette année exploraient des thèmes très variés :

- défis liés à la croissance des entreprises;
- conseils sur la gestion des finances personnelles;
- conseils pour les étudiants;
- conseils fiscaux;
- options en cas d'insolvabilité.

En outre, tout au long du Mois de la littératie financière, nous avons publié des billets correspondant au sujet de la semaine.

Le site Web de l'ACPIR fait actuellement l'objet d'un remaniement complet et nous le lancerons au cours de l'été 2019.

Le CMC continuera à explorer de nouveaux moyens pour inciter les intervenants du milieu de l'insolvabilité à faire valoir leur savoir-faire et leur expérience sur les différentes plateformes des médias sociaux afin de renforcer les liens au sein du milieu et avec le grand public. Il continuera aussi à communiquer de l'information pertinente et à s'assurer ainsi que ses membres et le public demeurent informés et mobilisés.

Les personnes qui souhaitent proposer un billet pour le blogue de l'ACPIR sont invitées à communiquer avec Coralie Millet, gestionnaire communications, à l'adresse Coralie.Millet@cairp.ca.

Mary Ann Marriott, PAIR, SAI
Présidente

Media Communications Committee

Mary Ann Marriott, PAIR, SAI - N.-É. (présidente)
Nathalie Brault, CPCPA, CMA, PAIR, SAI - Qc
Shelley Koehli, PAIR, SAI - C.-B.
Chelsea Taylor, PAIR, SAI - C.-B.
Debora Kwasnicky, CPA, CA, PAIR, SAI - C.-B.
Crystal Buhler, PAIR, SAI - Man., T. N.-O.

COMITÉ DE CONDUITE PROFESSIONNELLE

Le Comité de conduite professionnelle (CCP) joue un rôle essentiel en faisant valoir les intérêts des membres de l'ACPIR et du public. L'enquête sur les plaintes constitue la première étape de l'application du Règlement administratif, des Règles de conduite professionnelles et des Normes de pratique professionnelle de l'ACPIR. Le CCP fait enquête sur toutes les plaintes reçues par l'Association concernant la conduite de ses membres et associés.

Par souci d'équité et de transparence, un représentant de chaque association provinciale siège au comité. Avant de transmettre un dossier de plainte aux membres du comité, on effectue une sélection préliminaire de façon indépendante afin de déceler les éventuels conflits d'intérêts. Les membres du CCP doivent se récuser de tout dossier visant une partie avec laquelle ils ont un lien de dépendance.

Les plaintes traitées par le comité portent sur toute une gamme de problèmes de conduite professionnelle, par exemple un manque d'éthique ou d'honnêteté, l'absence de réponse à des communications, la non-déclaration d'une transaction, un retard déraisonnable, un comportement trompeur, irrespectueux ou discriminatoire ou encore une mauvaise administration ou la non-comptabilisation de fonds ou de biens. Le comité peut aussi faire enquête sur des plaintes déposées contre des membres de l'ACPIR pour déterminer si leur publicité est conforme à son Règlement administratif, à ses Règles de conduite professionnelle et à ses Normes de pratique professionnelle.

Les plaintes relatives aux instructions émises par le Bureau du surintendant des faillites (BSF) ne relèvent pas de la compétence du comité. Elles doivent être déposées directement auprès du BSF.

Le comité a fermé sept dossiers entre le 1er avril 2018 et le 31 mars 2019. Six dossiers de conduite professionnelle étaient ouverts au 31 mars 2019, mais aucun ne se rapportait à la publicité. Le comité continue de se réunir tous les mois pour assurer un traitement équitable et efficace des plaintes.

En raison de la nature des plaintes ainsi que de l'étendue et de la profondeur des analyses requises, les membres du comité et les enquêteurs bénévoles doivent y consacrer beaucoup de temps et d'efforts. Je leur en suis très reconnaissante. J'aimerais remercier tous les membres du comité, les enquêteurs et les employés pour leur détermination soutenue à assurer l'application des règles et le respect de l'engagement de l'ACPIR à miser sur le professionnalisme, la confiance et l'objectivité.

Les enquêteurs au service du CCP peuvent comptabiliser les heures qu'ils consacrent aux enquêtes au titre des heures de perfectionnement professionnel obligatoire pour la participation active. Tout membre intéressé à devenir enquêteur bénévole pour le comité peut communiquer avec l'ACPIR à l'adresse courriel info@cairp.ca.

Mon mandat en tant que présidente du CCP tire à sa fin. Pendant cinq ans, j'ai eu le plaisir de travailler avec de nombreux membres dévoués du comité et avec le personnel de l'Association. Je suis toujours aussi impressionnée par l'engagement et le professionnalisme de nos nombreux membres bénévoles et des employés de l'organisation. Sans leur dévouement, une association comme l'ACPIR, qui repose sur l'engagement bénévole, ne pourrait exister.

Colleen Craig, CPA, CA, PAIR
Présidente

ADHÉRENTS À L'ACPIR

ANNÉE D'ADHÉSION					
	2018/19	2017/18	2016/17	2015/16	2014/15
MEMBRES ¹	951	984	991	995	978
ASSOCIÉS STAGIAIRES	298	347	368	354	342
SOCIÉTÉS ASSOCIÉES	21	20	20	24	24
ASSOCIÉS À VIE	204	190	199	181	167
MEMBRES INACTIFS ²	6	12	11	11	13

1. Comprend les nouveaux membres et les membres pour lesquels le conseil d'administration a approuvé une dispense des droits.
2. Les membres qui n'exercent plus leurs activités dans le domaine de l'insolvabilité peuvent obtenir le statut de membres inactifs. S'ils ne reprennent pas leurs activités dans un délai de cinq ans, l'ACPIR mettra fin à leur adhésion.

RAPPORT DU TRÉSORIER

Au nom du conseil d'administration, j'ai le plaisir de présenter les états financiers vérifiés de l'ACPIR pour l'exercice terminé le 31 mars 2019. Vous trouverez ci-après les points saillants des résultats financiers de l'Association.

État de la situation financière

L'Association avait maintenu un bon niveau de liquidités au 31 mars 2019, avec des équivalents de trésorerie de 722 646 \$ et un portefeuille d'investissements à revenu fixe de 2 224 972 \$. Le total des équivalents de trésorerie et des investissements, à hauteur de 947 618 \$, est demeuré relativement inchangé par rapport à l'exercice précédent (2 951 102 \$), mais la composition de ces actifs a changé au cours de l'année par suite des modifications apportées au portefeuille après l'examen de la politique d'investissement de l'ACPIR mené par le Comité des finances. Les instruments faisant partie du portefeuille d'investissements sont répartis entre différentes institutions émettrices et ils arriveront à échéance à des moments différents. En effet, leur date d'échéance s'échelonne sur une période allant d'un à cinq ans pour tenir compte de la planification des flux de trésorerie à long terme de l'ACPIR et pour atténuer le risque de conjoncture défavorable du marché à l'échéance.

Les sommes à recouvrer sont demeurées à jour et le solde des débiteurs était nul. Les charges payées d'avance sont passées de 116 307 \$ à 155 428 \$ par suite des dépôts versés pour financer les ajouts à la conférence annuelle visant à souligner le 40^e anniversaire de l'ACPIR en août 2019 et pour réserver les conférenciers rémunérés en vue des forums du printemps 2019. Les immobilisations corporelles ont été portées de 38 686 \$ à 176 201 \$, principalement en raison d'un investissement dans les améliorations locatives, lesquelles ont été financées en grande partie par des incitatifs à la location donnés par le propriétaire de l'immeuble. Cet investissement rapportera puisque le coût de location de salles pour les réunions diminuera grâce à l'ajout d'une nouvelle salle de réunion dans les bureaux de l'ACPIR.

Les crédateurs et charges à payer sont demeurés relativement stables par rapport à l'exercice précédent. Les produits reçus d'avance ont été ramenés de 243 704 \$ à 173 934 \$ en raison du moment de la transition du Cours de qualification pour les conseillers en insolvabilité (CQCI) au Cours pratique sur les consultations en matière d'insolvabilité (CPCI), pour lequel il n'y avait aucun produit reçu d'avance à la fin de l'exercice.

État des opérations

Les produits sont tombés de 2 690 833 \$ à 2 631 245 \$. Cette légère baisse est principalement attribuable au taux de participation plus faible à la conférence annuelle tenue à l'Île-du-Prince-Édouard par rapport à celle de Kelowna en 2018 ainsi qu'à la diminution des produits tirés des frais de cours et d'examen, du fait que le nombre d'inscriptions au cours de consultation a reculé avant la mise en œuvre du nouveau CPCI. Les produits tirés des cotisations des membres ont diminué légèrement en raison de la baisse du nombre de membres payants. Ces changements ont été atténués en partie par la participation accrue aux forums du printemps (commandites et frais de participation aux ateliers de formation continue) et des revenus d'investissement gonflés grâce à la maximisation du rendement des liquidités oisives et à la non-réalisation de pertes au cours de l'exercice précédent attribuable à l'évolution des taux d'intérêt par rapport à 2017-2018.

Les charges de l'ACPIR sont passées de 2 118 497 \$ à 2 485 006 \$, ce qui s'explique principalement par des dépenses administratives plus élevées étant donné que l'Association est retournée à un effectif complet pendant tout l'exercice. Des postes étaient vacants au cours de l'exercice précédent. Les dépenses pour les cours et les examens du PQC ont augmenté en raison des frais de mises en œuvre engagés pour le lancement du nouvel environnement d'apprentissage en ligne sur la plateforme D2L. L'ACPIR a engagé des coûts de développement pour amorcer le développement de l'offre du nouveau CPCI et tenu un plus grand nombre de réunions d'éducation pour piloter ces améliorations et celles des autres programmes d'éducation.

En dépit des produits légèrement plus faibles et des charges légèrement plus élevées par rapport à l'exercice précédent, l'Association a enregistré un excédent de fonctionnement de 146 239 \$, soit un peu plus que les attentes budgétaires.

État de l'évolution de l'actif net

L'excédent de fonctionnement de 146 239 \$ a entraîné une augmentation correspondante de l'actif net. Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a approuvé une réévaluation des éléments d'actif nets grevés d'affectations d'origine interne, qui ont baissé de 1 200 000 \$ pour les éventualités générales à 1 000 000 \$ pour les investissements stratégiques dans le programme d'éducation. Une nouvelle initiative à long terme visant à renouveler et à améliorer le Programme de qualification des CIRP/PAIR (PQC) a été approuvée au cours de l'exercice. Cette initiative sera financée à même l'actif net, pour lequel cette restriction d'origine interne a été adoptée.

État des flux de trésorerie

La diminution nette de 865 786 \$ au titre de la trésorerie et des équivalents de trésorerie découle principalement de l'investissement supplémentaire de 800 000 \$ dans le portefeuille d'investissements ainsi que d'un investissement accru dans les immobilisations corporelles, déduction faite des incitatifs à la location de 55 711 \$. Le solde, soit 10 075 \$, reflète la variation nette par rapport aux flux de trésorerie affectés aux activités de fonctionnement.

État de l'administration

Les frais d'administration sont passés de 1 546 803 \$ à 1 748 639 \$, principalement en raison d'une augmentation des coûts relatifs au personnel et aux communications. Les coûts relatifs au personnel ont augmenté car l'Association est retournée à un effectif complet pendant tout l'exercice. Des postes étaient vacants au cours de l'exercice précédent. Les coûts liés aux communications ont grimpé par suite du lancement de la campagne de relations avec les médias de l'ACPIR, qui a remporté un franc succès comme l'indiquent le nombre de médias diffusant son contenu et, par conséquent, le nombre de mentions dans les médias. En revanche, les honoraires d'experts-conseils et de conseillers juridiques liés aux interventions dans les dossiers ont diminué, ce qui compense en partie cette hausse des frais d'administration.

Résumé

Avec un actif net d'environ 2,8 millions de dollars, dont un million a été grevé d'affectations d'origine interne pour les investissements stratégiques dans le programme d'éducation, l'Association est dans une solide position financière. Le conseil d'administration estime que l'actif net est suffisant pour mener à bien les initiatives à long terme de l'ACPIR et atténuer le risque de problèmes opérationnels imprévus. Il est heureux d'annoncer qu'il a l'intention d'adopter dorénavant des budgets de fonctionnement équilibrés.

Le conseil d'administration et le Comité exécutif de l'ACPIR tiennent à remercier leurs nombreux membres et le personnel de l'Association pour tous les efforts qu'ils ont déployés en 2018-2019 afin de stabiliser davantage la situation financière de l'ACPIR et de lui assurer des perspectives d'avenir prometteuses.

Marla Adams, CPA, CA, PAIR
Trésorière

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY
AND RESTRUCTURING PROFESSIONALS /
ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS
DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2019

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de
la Canadian Association of Insolvency and Restructuring Professionals /
l'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Canadian Association of Insolvency and Restructuring Professionals / l'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation (« l'Association »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Association conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus lorsqu'elles seront mises à notre disposition et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lecture du rapport annuel, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ce rapport, nous serons tenus de signaler le problème aux responsables de la gouvernance.

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Association ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Association.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Association;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers (suite)

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Association à cesser son exploitation;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Toronto (Ontario)
20 juin 2019

Comptables professionnels agréés,
Experts-comptables autorisés

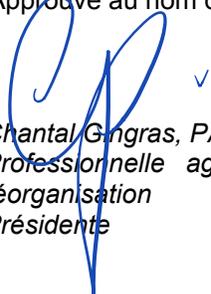
**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS / L'ASSOCIATION CANADIENNE DES
PROFESSIONNELS DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

État de la situation financière

Au 31 mars	2019 \$	2018 \$
ACTIF		
Actif à court terme		
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 3)	722 646	1 588 432
Frais payés d'avance	155 428	116 872
	878 074	1 705 304
Placements (note 4)	2 224 972	1 362 670
Immobilisations corporelles (note 5)	176 201	38 686
	2 401 173	1 401 356
	3 279 247	3 106 660
PASSIF		
Passif à court terme		
Créditeurs et frais courus (note 6)	193 728	196 083
Produits reportés	173 934	243 704
	367 662	439 787
Réserve spéciale pour la Bourse de recherche commémorative Lloyd Houlden (note 7)	38 818	38 818
Incitatifs à la location reportés (note 8)	98 473	-
	137 291	38 818
	504 953	478 605
ACTIF NET		
Investi en immobilisations corporelles	77 728	38 686
Grevé d'affectations d'origine interne pour éventualités (note 9)	-	1 200 000
Grevé d'affectations d'origine interne pour investissements stratégiques dans des programmes d'éducation (note 9)	1 000 000	-
Non affecté	1 696 566	1 389 369
	2 774 294	2 628 055
	3 279 247	3 106 660

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

Approuvé au nom du conseil :


Chantal Gingras, PAIR
Professionnelle agréée de l'insolvabilité et de la
réorganisation
Présidente


Marla Adams, CPA, CA, PAIR
Professionnelle agréée de l'insolvabilité et de la
réorganisation
Trésorière

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE
L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

État des résultats

Exercice clos le 31 mars	2019	2018
	\$	\$
Produits		
Cotisations des membres	1 164 213	1 186 825
Droits d'inscription à la conférence annuelle et parrainage	217 925	280 141
Frais de cours et d'examen du PQC	620 991	672 018
Frais des séminaires de formation continue et parrainage	528 225	502 793
Revenus de placements (note 10)	85 672	27 453
Bourse de recherche commémorative Lloyd Houlden (note 7)	-	10 000
Autres	14 219	11 603
	2 631 245	2 690 833
Charges		
Administration (voir tableau)	1 748 639	1 546 803
Conférence annuelle	173 895	166 361
Cours et examens du PQC	380 490	217 685
Formation continue	181 982	177 648
Bourse de recherche commémorative Lloyd Houlden (note 7)	-	10 000
	2 485 006	2 118 497
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	146 239	572 336

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE
L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 mars

	Investi en immobilisations corporelles \$	Grevé d'affectations d'origine interne pour investis- d'affectations sements straté- d'origine giques dans des éventualités programmes \$ d'éducation \$	Grevé d'affectations d'origine interne pour investis- d'affectations sements straté- d'origine giques dans des éventualités programmes \$ d'éducation \$	Non affecté \$	2019 Total \$
Solde, au début de l'exercice	38 686	1 200 000	-	1 389 369	2 628 055
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits) de l'exercice	(16 669)	-	-	162 908	146 239
Acquisition d'immobilisations corporelles, déduction faite des incitatifs versés au locataire	55 711	-	-	(55 711)	-
Virements interfonds (note 9)	-	(1 200 000)	1 000 000	200 000	-
Solde, à la fin de l'exercice	77 728	-	1 000 000	1 696 566	2 774 294

	Investi en immobilisations corporelles \$	Grevé d'affectations d'origine interne pour investis- d'affectations sements straté- d'origine giques dans des éventualités programmes \$ d'éducation \$	Grevé d'affectations d'origine interne pour investis- d'affectations sements straté- d'origine giques dans des éventualités programmes \$ d'éducation \$	Non affecté \$	2018 Total \$
Solde, au début de l'exercice	46 008	1 200 000	-	809 711	2 055 719
Excédent des produits sur les charges (des charges sur les produits) de l'exercice	(23 766)	-	-	596 102	572 336
Acquisition d'immobilisations corporelles	16 444	-	-	(16 444)	-
Solde, à la fin de l'exercice	38 686	1 200 000	-	1 389 369	2 628 055

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE
L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 mars	2019 \$	2018 \$
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges de l'exercice	146 239	572 336
Ajustements en vue de déterminer les flux de trésorerie nets liés aux activités de fonctionnement :		
Amortissement des immobilisations corporelles	21 544	26 716
Intérêts inscrits à l'actif sur placements	(59 271)	(56 962)
Perte latente (gain latent) sur la juste valeur des placements	(3 031)	40 466
Amortissement des incitatifs à la location reportés	(4 875)	(4 070)
	100 606	578 486
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Diminution des débiteurs	-	31 440
Augmentation des frais payés d'avance	(38 556)	(51 525)
Diminution des créditeurs et frais courus	(2 355)	(122 199)
Diminution des produits reportés	(69 770)	(117 719)
Versement de bourses octroyées	-	(10 000)
	(10 075)	308 483
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(159 059)	16 444
Réception d'incitatifs à la location – incitatifs versés au locataire	103 348	-
Acquisition de placements	(800 000)	-
Produits de la cession de placements	-	533 366
	(855 711)	516 922
Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(865 786)	825 405
Trésorerie et équivalents de trésorerie, au début de l'exercice	1 588 432	763 027
Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la fin de l'exercice	722 646	1 588 432

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE
L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Tableau des frais d'administration

Exercice clos le 31 mars	2019	2018
	\$	\$
Amortissement des immobilisations corporelles	21 544	26 716
Honoraires d'audit, d'avocats et de consultation	84 923	140 752
Comités	132 635	136 245
Insol International	52 484	51 754
Communications	137 766	73 046
Frais de bureau, d'impression, d'affranchissement, de messagerie et frais divers	222 959	208 922
Loyer	147 591	145 181
Salaires et avantages sociaux	948 737	764 187
	<u>1 748 639</u>	<u>1 546 803</u>

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des états financiers.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE
L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires

31 mars 2019

Nature et description de l'organisme

La Canadian Association of Insolvency and Restructuring Professionals / L'Association canadienne des professionnels de l'insolvabilité et de la réorganisation (« l'Association ») a été constituée en vertu de la *Loi sur les corporations canadiennes* le 27 juillet 1979.

L'Association fait avancer l'exercice de l'administration de l'insolvabilité, elle établit et administre les normes de qualification des professionnels agréés de l'insolvabilité et de la réorganisation (« PAIR ») et elle maintient des règles de conduite professionnelle auxquelles doivent se soumettre tous les PAIR.

L'Association est un organisme sans but lucratif en vertu du paragraphe 149(1)(l) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et, à ce titre, est exonérée d'impôt.

1. Principales méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et sont établis en appliquant les principales méthodes comptables suivantes.

(a) Constatation des produits

Cotisations des membres

Les cotisations des membres sont comptabilisées à titre de produits dans l'exercice auquel elles se rapportent. L'année de cotisation de l'Association coïncide avec son exercice, lequel s'étend du 1^{er} avril au 31 mars. Les cotisations perçues avant l'année de cotisation à laquelle elles se rapportent sont comptabilisées à titre de produits reportés.

Conférence annuelle

Les produits tirés de la conférence annuelle sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel la conférence a lieu.

Parrainage

Les produits de parrainage sont comptabilisés dans l'exercice au cours duquel l'événement a lieu. Les produits de parrainage perçus avant la date de l'événement auquel ils se rapportent sont comptabilisés à titre de produits reportés.

Frais de cours, d'examen et de séminaires de formation continue

Les produits tirés des cours sur l'administration de l'insolvabilité et des cours du Programme de qualification des CIRP/PAIR (« PQC ») et les produits des séminaires de formation continue sont comptabilisés en produits dans l'exercice de l'inscription. Les frais d'examen sont comptabilisés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel l'examen a lieu. Les frais d'examen perçus avant l'exercice au cours duquel l'examen a lieu sont comptabilisés à titre de produits reportés.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE
L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2019

1. **Principales méthodes comptables (suite)**

(a) **Constatation des produits (suite)**

Revenus de placements

Les revenus de placements se composent des intérêts sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie et sur les placements, des gains et pertes réalisés lors de la cession des placements ainsi que des gains et pertes latents sur les placements évalués en juste valeur.

Les produits sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice. Les intérêts sur les placements sont comptabilisés sur la durée des placements selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Apports

L'Association applique la méthode du report pour comptabiliser les apports.

Les apports affectés reçus sont reportés et constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

(b) **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés des sommes déposées auprès de banques et des placements à court terme ayant une échéance initiale de moins de trois mois à compter de la date d'acquisition qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur ou qui peuvent être retirés sans pénalité.

(c) **Incitatifs à la location reportés**

Les incitatifs à la location comprennent les avantages au titre de la réduction du loyer et les incitatifs versés au locataire en espèces et qui doivent servir à acquérir des immobilisations corporelles.

Les incitatifs à la location reçus en lien avec les baux originaux sont amortis dans les résultats selon la méthode linéaire sur la durée des baux originaux. Les incitatifs à la location reçus en lien avec des baux renégociés sont amortis dans les résultats selon la méthode linéaire sur la période allant de la date d'expiration du bail original à la date d'expiration du bail renégocié.

(d) **Actif net investi en immobilisations corporelles**

L'actif net investi en immobilisations corporelles comprend la valeur comptable nette des immobilisations corporelles diminuée du solde non amorti des incitatifs versés au locataire reportés qui sont utilisés pour l'acquisition d'immobilisations corporelles.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE
L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2019

1. Principales méthodes comptables (suite)

(e) Instruments financiers

Évaluation des actifs et passifs financiers

L'Association évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur ajustée, dans le cas d'un instrument financier qui ne sera pas évalué ultérieurement à la juste valeur, pour tenir compte des coûts de transaction qui lui sont directement attribuables.

L'Association évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement, à l'exception des placements, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat de l'exercice au cours duquel elles se produisent.

Le coût après amortissement est le montant auquel est évalué un actif financier ou un passif financier lors de sa comptabilisation initiale, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé de toute différence entre ce montant initial et le montant à l'échéance, et diminué de toute réduction pour dépréciation.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des placements. La juste valeur est déterminée par référence au prix coté sur un marché actif.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des crédettes et frais courus.

Perte de valeur

À la fin de chaque exercice, l'Association détermine s'il existe des indications d'une possible perte de valeur d'un actif financier évalué au coût après amortissement. Les preuves objectives d'une perte de valeur comprennent les données observables qui sont portées à l'attention de l'Association, y compris, sans toutefois s'y limiter, les événements suivants : difficultés financières importantes de l'émetteur; manquement à un contrat, tel qu'un défaut de paiement des intérêts ou du principal; ou faillite ou autres procédures de restructuration financière.

Lorsqu'il existe des indications d'une perte de valeur, l'Association détermine s'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE
L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2019

1. Principales méthodes comptables (suite)

(e) Instruments financiers (suite)

Perte de valeur (suite)

Lorsque l'Association identifie un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, elle réduit la valeur comptable de cet actif pour la ramener au plus élevé des montants suivants :

- la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif financier, calculée au moyen d'un taux d'intérêt actuel du marché, approprié à cet actif;
- le prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif financier à la date de clôture.

La réduction de valeur de l'actif financier est comptabilisée en résultat dans l'exercice au cours duquel la perte de valeur se produit.

Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif financier précédemment déprécié se réduit et que la réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, sans excéder toutefois le montant de la perte de valeur. Le montant de la reprise est comptabilisé en résultat dans l'exercice où la reprise a lieu.

(f) Placements

Les placements sont composés de placements à revenu fixe canadiens dont la durée jusqu'à l'échéance est de plus de trois mois à compter de la date d'acquisition. Les placements qui arrivent à échéance dans les douze mois suivant la fin de l'exercice ne sont pas classés dans les placements à court terme, car l'Association a l'intention de réinvestir les produits provenant de tous les placements à l'échéance dans de nouveaux placements.

(g) Immobilisations corporelles

Les coûts des immobilisations corporelles sont inscrits à l'actif lorsqu'ils satisfont aux critères de comptabilisation des immobilisations corporelles. Autrement, ils sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Le coût d'une immobilisation corporelle comprend son prix d'achat et tout coût directement attribuable à la préparation de l'actif en vue de son utilisation prévue.

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE
L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2019

1. Principales méthodes comptables (suite)

(g) Immobilisations corporelles (suite)

L'amortissement est calculé à compter du début de l'utilisation des immobilisations, selon la méthode de l'amortissement linéaire à des taux visant à amortir le coût des immobilisations corporelles sur leur durée de vie utile estimative. Les taux d'amortissement annuels sont les suivants :

Matériel informatique	5 ans
Mobilier et agencements	10 ans

Les améliorations locatives sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée restante du bail.

Une immobilisation corporelle doit être soumise à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que sa valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Si une perte de valeur potentielle est observée, le montant de la dépréciation est calculé comme l'excédent de la valeur comptable de l'immobilisation corporelle sur sa juste valeur. La perte de valeur d'une immobilisation corporelle est comptabilisée en résultat dans l'exercice au cours duquel la perte de valeur se produit.

La perte de valeur ne peut faire l'objet d'une reprise si la juste valeur de l'immobilisation corporelle augmente ultérieurement.

(h) Apports reçus sous forme de services

Le travail de l'Association dépend de l'apport bénévole de nombreux particuliers. Comme ces services ne sont pas normalement achetés par l'Association et en raison de la difficulté d'en déterminer la juste valeur, les apports reçus sous forme de services ne sont pas comptabilisés dans les présents états financiers.

(i) Estimations de la direction

La préparation d'états financiers selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif oblige la direction à faire des estimations et à poser des jugements et des hypothèses qui ont une incidence sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, sur les informations présentées au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date de clôture, et sur les montants des produits et des charges de l'exercice considéré. Les chiffres réels pourraient différer des estimations, et les écarts en découlant seront comptabilisés dans les exercices ultérieurs.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2019

2. Gestion des risques liés aux instruments financiers

L'Association est exposée à différents risques découlant de ses instruments financiers. L'analyse suivante indique l'exposition de l'Association aux risques et les concentrations de ces risques.

Les instruments financiers de l'Association et la nature des risques auxquels ces instruments peuvent être exposés sont les suivants :

Instrument financier	Risques				
	Crédit	Liquidité	Change	Risque de marché	
				Taux d'intérêt	Prix autre
Trésorerie et équivalents de trésorerie	X			X	
Placements	X			X	
Créditeurs et frais courus		X			

Risque de crédit

L'Association est exposée à un risque de crédit découlant de la possibilité que des parties manquent à leurs obligations financières, ou lié à une concentration de transactions avec une même partie, ou à une concentration d'obligations financières ayant des caractéristiques économiques similaires et qui pourraient être affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture, de sorte que l'Association puisse subir une perte financière. L'Association ne détient pas directement de sûreté pour les obligations financières des contreparties.

L'exposition maximale de l'Association au risque de crédit est la suivante :

	2019 \$	2018 \$
Trésorerie et équivalents de trésorerie	722 646	1 588 432
Placements	2 224 972	1 362 670
	<u>2 947 618</u>	<u>2 951 102</u>

L'Association réduit son risque de crédit associé à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie en maintenant des soldes auprès d'une institution financière canadienne.

L'Association gère son risque de crédit associé aux placements au moyen de sa politique de placement, qui limite les divers types de placements admissibles.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE
L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2019

2. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Association ne soit pas en mesure de répondre à ses besoins de trésorerie ou de financer ses obligations lorsqu'elles arrivent à échéance.

L'Association couvre ses besoins de liquidité en préparant et en surveillant des prévisions détaillées des flux de trésorerie liés à ses activités de fonctionnement et à ses activités d'investissement et de financement prévues, et en détenant des actifs pouvant être facilement transformés en trésorerie.

Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs associés à des instruments financiers fluctuent en raison des variations des du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre.

Risque de change

Le risque de change s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs associés aux instruments financiers fluctuent en raison des variations des taux de change.

L'Association n'est pas exposée au risque de change.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs associés aux instruments financiers fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'Association gère le risque de taux d'intérêt associé à ses placements en échelonnant les échéances des placements en portefeuille. L'échelonnement des échéances contribue à améliorer le rendement moyen du portefeuille tout en réduisant la sensibilité de celui-ci aux fluctuations des taux d'intérêt.

L'Association n'utilise pas d'instruments financiers dérivés pour gérer son risque de taux d'intérêt.

Risque de prix autre

Le risque de prix autre s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou les flux de trésorerie futurs associés aux instruments financiers fluctuent en raison des variations des cours du marché (autres que celles découlant du risque de change ou du risque de taux d'intérêt), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument lui-même ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments semblables négociés sur le marché.

L'Association n'est pas exposée au risque de prix autre.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2019

2. Gestion des risques liés aux instruments financiers (suite)

Variation des risques

Le profil de risque des instruments financiers de l'Association n'a pas changé de façon importante depuis l'exercice précédent.

3. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	2019	2018
	\$	\$
Encaisse	79 638	105 679
Compte d'épargne-placement – 1,10 %	-	533 365
Compte de placement privilégié – 1,20 %	643 008	949 388
	<u>722 646</u>	<u>1 588 432</u>

4. Placements

	Montant	2019	2018
	\$	\$	\$
Province de l'Ontario - 4,42 % - échéant le 3 novembre 2019	387 319	382 722	374 545
Banque Royale du Canada - 2,90 % - échéant le 16 novembre 2020	250 000	252 682	-
Banque de Montréal - 2,90 % - échéant le 16 novembre 2020	250 000	252 682	-
Province de Québec - 4,38 % - échéant le 1 ^{er} juin 2021	418 089	401 750	387 953
Province de Saskatchewan - 2,86 % - échéant le 30 mai 2022	325 393	305 847	292 736
La Banque de la Nouvelle-Écosse - 3,35 % - échéant le 4 novembre 2023	300 000	303 717	-
Province de la Colombie-Britannique - 3,33 % - échéant le 23 août 2024	365 390	325 572	307 436
		<u>2 224 972</u>	<u>1 362 670</u>

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE
L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2019

5. Immobilisations corporelles

	Coût	Amortissement cumulé	2019 Montant net
	\$	\$	\$
Matériel informatique	174 992	131 551	43 441
Mobilier et agencements	91 437	69 783	21 654
Améliorations locatives	416 393	305 287	111 106
	<u>682 822</u>	<u>506 621</u>	<u>176 201</u>
	Coût	Amortissement cumulé	2018 Montant net
	\$	\$	\$
Matériel informatique	155 333	116 706	38 627
Mobilier et agencements	68 643	68 584	59
Améliorations locatives	299 787	299 787	-
	<u>523 763</u>	<u>485 077</u>	<u>38 686</u>

6. Crédoeurs et frais courus

	2019	2018
	\$	\$
Fournisseurs et charges à payer	180 410	158 358
Dépôt de garantie	-	35 000
Sommes à remettre à l'État	13 318	2 725
	<u>193 728</u>	<u>196 083</u>

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE
L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2019

7. Réserve spéciale pour la Bourse de recherche commémorative Lloyd Houlden

	2019	2018
	\$	\$
Solde, au début de l'exercice	38 818	48 818
Bourses octroyées	-	(10 000)
Solde, à la fin de l'exercice	<u>38 818</u>	<u>38 818</u>

Conformément à une entente de transfert conclue entre la Fondation canadienne de l'insolvabilité (la « FCI ») et l'Association en date du 12 novembre 2014, l'Association a reçu un apport d'un montant de 88 818 \$ lors de la dissolution de la FCI. Cette somme doit servir uniquement à financer la Bourse de recherche commémorative Lloyd Houlden et les activités connexes du bénéficiaire de celle-ci.

8. Incitatifs à la location reportés

	Coût	Amortissement cumulé	2019 Montant net
	\$	\$	\$
Incitatifs versés au locataire	103 348	4 875	<u>98 473</u>

En vertu du bail pour ses locaux de bureau, l'Association a reçu au cours de l'exercice des incitatifs à la location totalisant 103 348 \$ et qui sont constitués d'incitatifs versés au locataire en espèces qui doivent servir à acquérir des immobilisations corporelles.

**CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING PROFESSIONALS /
L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE L'INSOLVABILITÉ ET DE LA RÉORGANISATION**

Notes complémentaires (suite)

31 mars 2019

9. Actif net grevé d'affectations d'origine interne pour éventualités

Le conseil d'administration de l'Association avait décidé antérieurement que l'Association grèverait l'actif net d'affectations d'origine interne afin de permettre à l'Association de réagir à des tendances financières ou autres qui pourraient influencer sur sa capacité à long terme d'atteindre ses objectifs stratégiques.

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a réexaminé et modifié la fin à laquelle l'actif net grevé d'affectations d'origine interne de l'Association doit servir. Par suite de cet examen, le conseil d'administration a décidé qu'une tranche de 1 000 000 \$ de l'actif net de 1 200 000 \$ qui était auparavant grevé d'une affectation d'origine interne pour éventualités serait désormais grevée d'une affectation d'origine interne pour investissements stratégiques dans des programmes d'éducation et que la somme restante de 200 000 \$ serait virée à l'actif net non affecté.

10. Revenus de placements

	2019	2018
	\$	\$
Intérêts sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	23 371	10 957
Intérêts sur les placements	59 270	56 962
Gain latent (perte latente) sur la juste valeur des placements	3 031	(40 466)
	<u>85 672</u>	<u>27 453</u>

11. Engagement

L'Association s'est engagée à louer ses locaux à bureaux jusqu'en août 2027. Les paiements annuels futurs exigibles en vertu du bail, y compris l'estimation des charges pour les parties communes, sont les suivants :

	\$
2020	159 008
2021	159 008
2022	159 008
2023	161 161
2024	162 699
Par la suite	<u>555 888</u>
	<u>1 356 772</u>

HILBORN

LISTENERS. THINKERS. DOERS.



**ASSOCIATION CANADIENNE DES PROFESSIONNELS DE L'INSOLVABILITÉ
ET DE LA RÉORGANISATION**
CANADIAN ASSOCIATION OF INSOLVENCY AND RESTRUCTURING
PROFESSIONALS

277, rue Wellington Ouest / Wellington Street West
Toronto, ON M5V 3H2

Suivez-nous



www.cairp.ca/fr